

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Données comptables du 26 janvier 2021 –
CONFERENCE BUDGETAIRE N°1



AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ

Le débat d'orientation budgétaire

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget. L'article L.2312-1 du CGCT reprend cette disposition :

"Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8".

Juridiquement, ce débat est une formalité substantielle à l'adoption du budget.

La production de ce rapport constitue également une formalité substantielle préalable à l'adoption du budget.

Table des matières

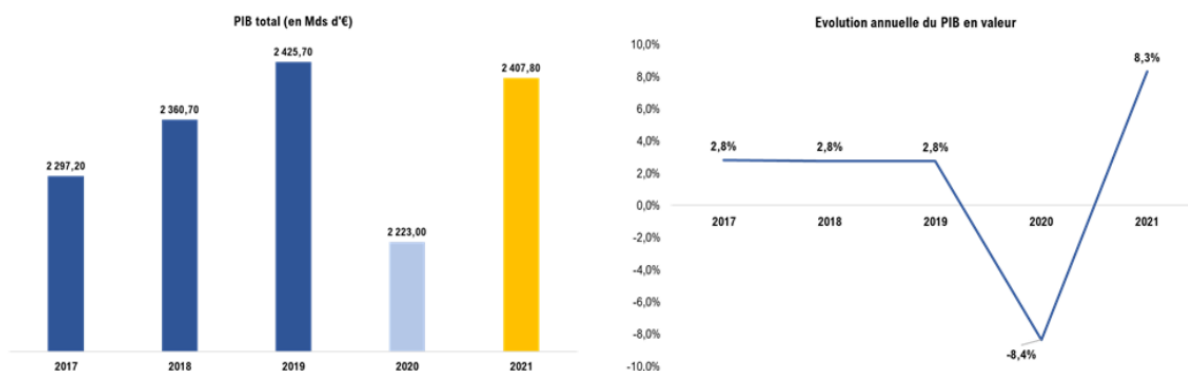
PARTIE 1 : NOTE DE CONJONCTURE	6
A) CONTEXTE GENERAL ET DONNEES MACRO-ECONOMIQUES.....	6
1) DES PREVISIONS DE CROISSANCE AU DEFICIT PUBLIC	6
2) INFLATION ET REVALORISATION DES BASES D'IMPOSITIONS.....	8
B) LOI DE FINANCES 2021	8
1) DISPOSITIONS RELATIVES AUX DOTATIONS ET VARIABLES D'AJUSTEMENT.....	8
a) Evolution des dotations de fonctionnement et des variables d'ajustement	8
b) Art. 74 : Reconduction en 2021 de la clause de sauvegarde relative au bloc communal confronté à des pertes de recettes fiscales du fait de la crise sanitaire	9
c) Article 252 : Neutralisation de l'impact de la réforme de la taxe d'habitation et des « impôts de production » sur les indicateurs financiers utilisés dans le calcul des dotations et fonds de péréquation	9
2) LA BAISSSE DES IMPOTS DE PRODUCTION.....	10
a) Art. 8 : Baisse de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises à hauteur de la part affectée aux régions	10
b) Art. 29 : Modernisation de l'évaluation de la valeur locative des établissements industriels et division par deux de cette valeur locative.....	11
c) Art. 9 : Correctifs sur la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation	13
3) TAXE D'HABITATION POUR LES RESIDENCES PRINCIPALES.....	13
C) LES MODIFICATIONS COMPTABLES PROPRES A ALF	14
1) LA CREATION DU BUDGET ANNEXE POUR LA GESTION DES ORDURES MENAGERES.....	14
2) LE TRANSFERT DE GESTION DES BUDGETS DIT « SOCIAUX » A LA TRESORERIE DE THIERS..	14
3) LES EVOLUTIONS DE LA MAQUETTE COMPTABLE D'ALF (CF ANNEXE 1).....	14
PARTIE 2: 2017 à 2020 : ANALYSES RETROSPECTIVES	16
A) RETROSPECTIVE BUDGETAIRE	16
B) RAPPEL DU DERNIER DOB : 14 FEVRIER 2020	19
PARTIE 3: 2021 : LA DETTE ET LE RESULTAT 2020	21
A) LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 :	21
1) LE BUDGET PRINCIPAL.....	21
2) LES BUDGETS ANNEXES	21
3) LE BUDGET AUTONOME ET SON BUDGET ANNEXE	22
B) LE NIVEAU D'ENDETTEMENT.....	22
1) ENDETTEMENT PLURIANNUEL GLOBAL D'ALF PAR BUDGET (31/12/20).....	22
2) STRUCTURE DE LA DETTE GLOBALE.....	23
3) LES FRAIS FINANCIERS	23
4) LE REMBOURSEMENT DU CAPITAL EN 2021	24
5) RATIO DE SURRENDETTEMENT ET CAPACITE DE DESENDETTEMENT	25

PARTIE 4: LA CONSTRUCTION DU BUDGET 2021	27
A) UN CONTEXTE BUDGETAIRE SINGULIER.....	28
1) LA CREATION D'UN BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES (403)	28
2) 2020,2021...LES ANNEES COVID :	28
B) LES HYPOTHESES POLITIQUES DE CONSTRUCTION DU BP21	28
C) 22 FEVRIER 2021 : SITUATION FINANCIERE A LA CONFERENCE BUDGETAIRE N°1	29
1) ANALYSE FINANCIERE : LES GRANDS EQUILIBRES	29
2) ANALYSE BUDGETAIRE : L'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL	29
3) QUELS SCENARIOS DE REDUCTIONS DE PREVISIONS RETENIR ?.....	30
4) QUELLES REDUCTIONS DE PREVISIONS ATTEINDRE :	30
D) FONCTIONNEMENT : EVOLUTION DES PREVISIONS DE DEPENSES	31
1) EVOLUTION DES PREVISIONS EN DEPENSES	31
2) CHOISIR UN CADRE DE REFERENCE POUR REVOIR LES PREVISIONS DE DEPENSES A LA BAISSE :	32
3) LES PRINCIPALES EVOLUTIONS BUDGETAIRES EN DEPENSES :	33
E) FONCTIONNEMENT : EVOLUTION DES RECETTES PREVISIONNELLES	37
F) PERSPECTIVES FISCALES	39
G) DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT ET FPIC	40
H) LE BUDGET ANNEXE DES « ORDURES MENAGERES »	40
1) RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	40
2) EVOLUTION PREVISIONNELLE DES BASES ET PRODUITS SANS EVOLUTION DES TAUX	41
3) EN ATTENDANT LA DEFINITION DE LA FEUILLE DE ROUTE :	41
4) LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2021 :	41
5) LE PROJET DE BUDGET DES OM AU STADE DU DOB	42
I) TRAJECTOIRE BUDGETAIRE ET FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL	43
1) CONCLUSIONS DE LA PREMIERE CONFERENCE BUDGETAIRE	43
2) LES HYPOTHESES PLURIANNUELLES DE FONCTIONNEMENT	44
3) PROJECTION SUR LA CHAINE DE L'EPARGNE (en €)	45
4) UN SCENARIO D'ECONOMIE ET DE REORGANISATION POUR LE MANDAT	47
5) UNE PREMIERE APPROCHE POUR LE PLAN D'ECONOMIE.....	47
6) EXEMPLE DE METHODE DE TRAVAIL POUR LE PLAN D'ECONOMIE DE GESTION	48
J) LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL 2021	49
1) LE SOLDE D'EQUIPEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	49
2) LES PRINCIPAUX PROJETS 2021 :	50
3) COMMENT FINANCER L'INVESTISSEMENT EN 2021 ?.....	51
4) QUELQUES SCENARIOS D'EQUILIBRE POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT	51
K) CONCLUSIONS	53

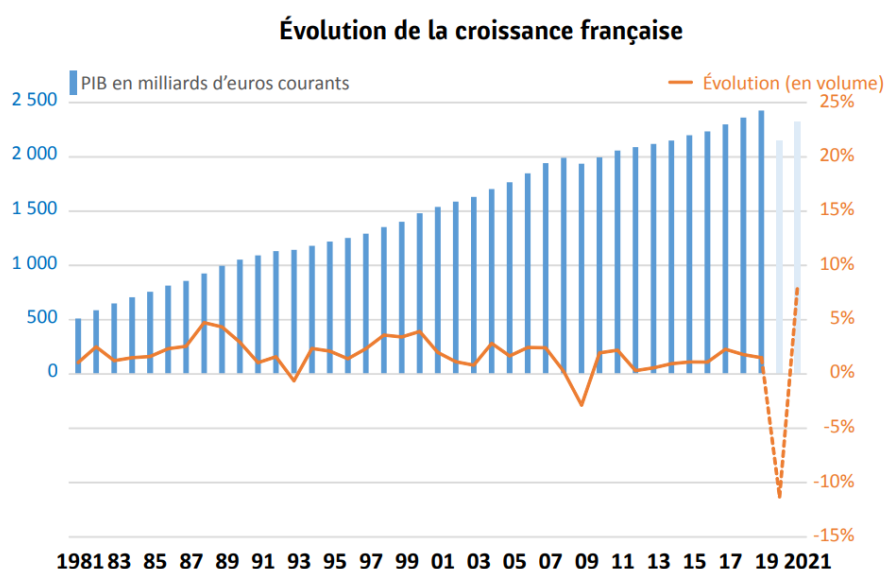
PARTIE 1 : NOTE DE CONJONCTURE

A) CONTEXTE GENERAL ET DONNEES MACRO-ECONOMIQUES

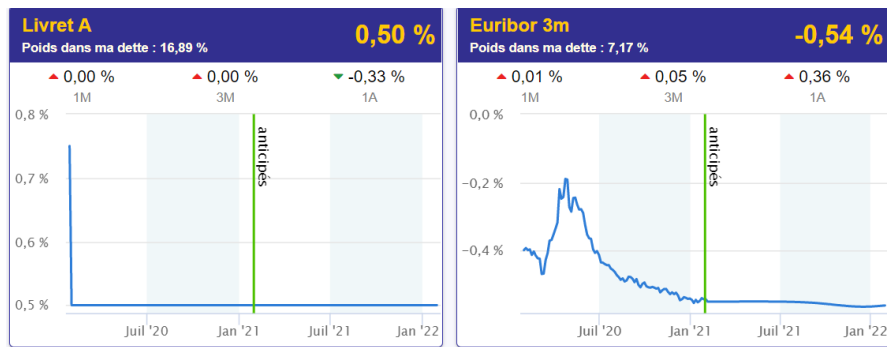
1) DES PREVISIONS DE CROISSANCE AU DEFICIT PUBLIC



Après l'accident historique issu de la pandémie en 2020, la Loi de finances 2021 prévoit un rebond du PIB autour de 8 % par rapport à celui de 2020. Les prévisions de la BDF et celle du FMI sont inférieures d'un point.



Concernant l'évolution des taux d'intérêt, les prévisionnistes tablent sur maintien du niveau bas pour 2021.

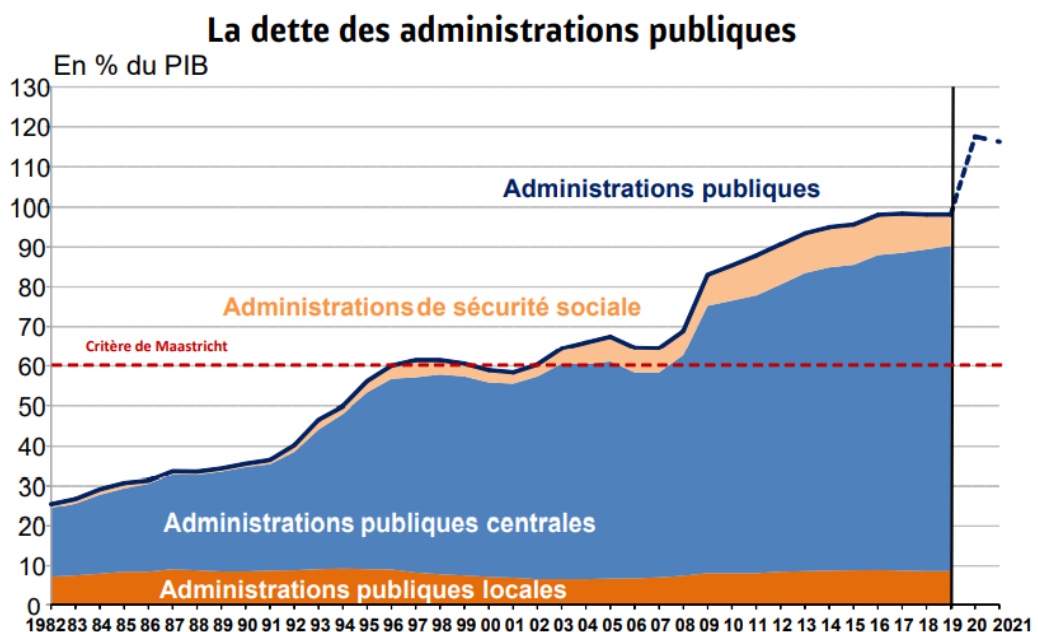


Le déficit public serait de -6,7% en 2021 contre -10,2% en 2020 et pour référence -3% en 2019.

En % de PIB	2018	2019	2020	2021
Déficit public	-2,3%	-3,0%*	-10,2%	-6,7%
Croissance volume de la dépense publique (hors CI)	-0,9%	1,8%	6,3%	0,4%
Taux de prélèvements obligatoires (hors CI)	44,8%	44,1%	44,8%	43,8%
Taux de dépenses publiques (hors CI)	54,0%	54,0%	62,8%	58,5%
Dettes publiques	98,1%	98,1%	117,5%	116,2%

* -2,1 % hors CICE

Pour faire face aux conséquences économiques de la Pandémie, l'Etat s'est endetté massivement. Le PLF 2021 traduit la volonté du gouvernement de soutenir l'économie. La dette publique se rapprocherait par ailleurs de 116 % du PIB à horizon 2021. Cette évolution est sans précédent depuis la seconde guerre mondiale.

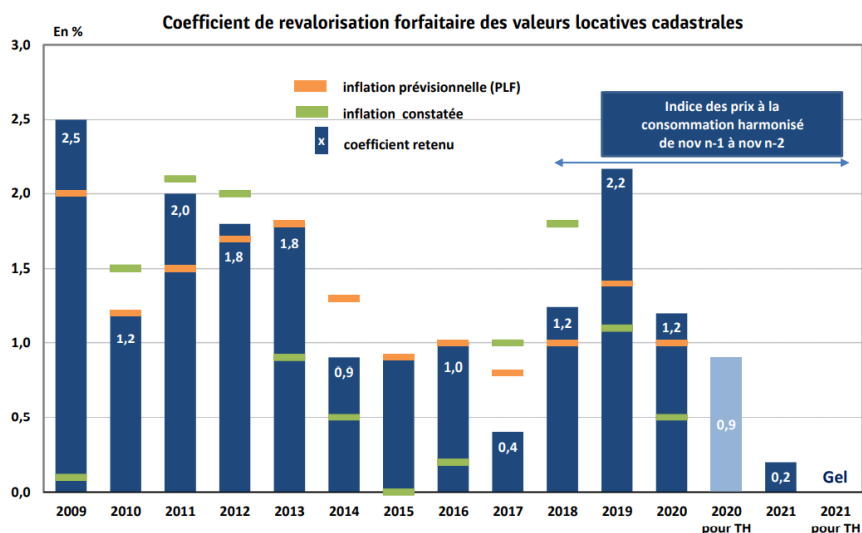


2) INFLATION ET REVALORISATION DES BASES D'IMPOSITIONS

Le PLF 21 table sur un taux d'inflation faible aux alentours de 0.6% contre 0,5% constatés en 2020.

La revalorisation des bases issue de l'indice des prix à la consommation harmonisé constaté en 2020 serait de 0,2 % sur les bases de Taxes foncières. La Loi de finances introduit un gel des bases de Taxes d'Habitation.

Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales – calcul défini par l'article 99 LFI 2017



B) LOI DE FINANCES 2021

1) DISPOSITIONS RELATIVES AUX DOTATIONS ET VARIABLES D'AJUSTEMENT

a) Evolution des dotations de fonctionnement et des variables d'ajustement

Le montant de DGF est stabilisé à 26.8 Mds. Les variables d'ajustements semblent relativement stables pour le bloc local ce qui n'est pas le cas des régions et départements.

Art. 78 : Minoration des variables d'ajustement

	2018	2019	2020	2021	Différence 2021/2020	Évolution 2021/2020
DCRTP	3 057 M€	2 977 M€	2 918 M€	2 906 M€	-12,75 M€	-0,4%
Régions	579 M€	549 M€	500 M€	492,5 M€	-7,65 M€	-1,5%
Départements	1 303 M€	1 273 M€	1 273 M€	1 268,4 M€	-5,1 M€	-0,4%
Bloc communal	1 175 M€	1 155 M€	1 145 M€	1 145 M€	-	-
FDPTP	333 M€	284 M€	284 M€	284 M€	-	-
Dotation carrée	530 M€	500 M€	451 M€	413 M€	-38,25 M€	-8,5%
Régions	94 M€	79 M€	59 M€	41 M€	-17,85 M€	-30,4%
Départements	436 M€	421 M€	393 M€	372 M€	-20,4 M€	-5,2%
PSR de compensation du relèvement du seuil du VT - AOM		91 M€	48 M€	48 M€	-	-

DCRTP : dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle
 FDPTP : fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle
 Dotation carrée : dotation pour transferts de compensations d'exonérations relatives à la fiscalité locale
 PSR : prélèvement sur les recettes (de l'État)

Depuis deux ans, la minoration des variables d'ajustement sera appliquée au prorata des recettes réelles de fonctionnement (RRF).

- b) Art. 74 : Reconduction en 2021 de la clause de sauvegarde relative au bloc communal confronté à des pertes de recettes fiscales du fait de la crise sanitaire

Cet article vaut pour les communes, les GFP et les autorités organisatrices de la mobilité (AOM). Il reprend les dispositions de garantie des recettes fiscales du bloc communal votées à l'article 21 de la LFR de juillet 2020 et les étend à l'année 2021. Les seules différences portent sur les recettes domaniales qui sont cette fois-ci exclues du périmètre des recettes compensées.

- c) Article 252 : Neutralisation de l'impact de la réforme de la taxe d'habitation et des « impôts de production » sur les indicateurs financiers utilisés dans le calcul des dotations et fonds de péréquation

Cet article vise à intégrer la modification des recettes dans les indicateurs financiers, à en neutraliser l'impact, et précise que l'ensemble des dispositions entreront en vigueur le 1er janvier 2022. Il est à noter que les réflexions sur la composition et la finalité des indicateurs financiers pourraient se poursuivre au cours de l'année 2021 dans le but de réussir à mieux caractériser la richesse d'un territoire.

L'article 252 précise les modifications dans le calcul du potentiel fiscal (PF) d'un EPCI pour tenir compte de la suppression de la THRP, de la compensation des bases industrielles induite par la baisse des « impôts de production » :

- la TH à prendre en compte sera celle sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale ;
- l'intégration de la fraction de produit de TVA perçue ;
- l'intégration de la compensation des pertes de recettes de CFE (PSR VL locaux industriels).

	Potentiel fiscal des groupements
→ Ressources fiscales	Ressources valorisables par taux moyen national (TMN) :
	TH sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (bases x TMN)
	FB (bases x TMN) FB
	FNB (bases x TMN)
	CFE (bases x TMN)
	(PSR VL locaux industriels FB/CFE)
	Ressources "réelles" :
	CVAE
	Taxe additionnelle sur le foncier non bâti
	TVA
	IFER
	TaSCom
→ Dotations / compensations	
	DCRTP
	FNGIR
	Dotation de compensation

Les modifications introduites induisent un bouleversement de la structure des potentiels fiscaux et financiers, et du poids relatif de leurs composants, ce qui signifie qu'à situation inchangée, les collectivités (communes et EPCI) verront l'indicateur censé analyser leur caractère plus ou moins « favorisé » modifié de façon parfois significative.

En 2022, une fraction de correction est appliquée aux indicateurs financiers afin de neutraliser l'impact de la réforme fiscale et de la révision de la méthode d'évaluation de l'assiette foncière des établissements industriels.

2) LA BAISSÉ DES IMPOTS DE PRODUCTION

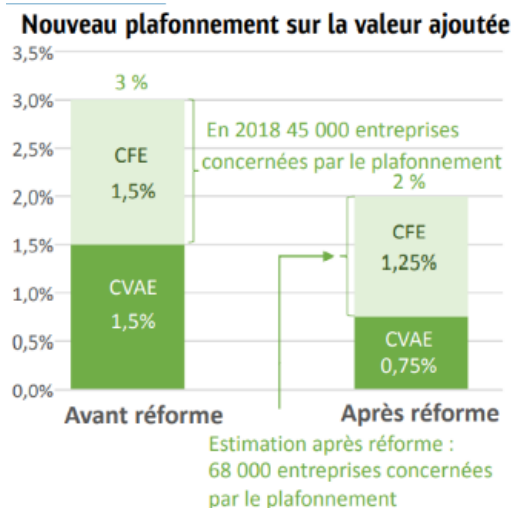
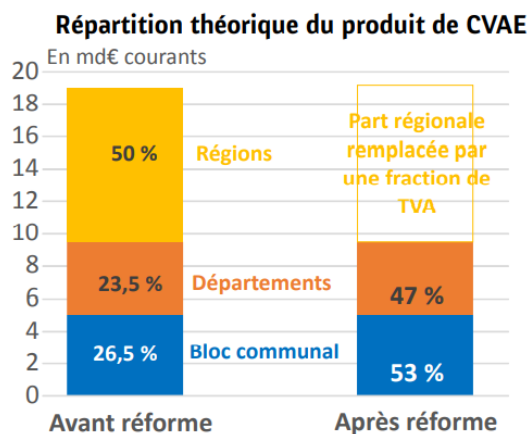
Afin de relancer la compétitivité des entreprises, le gouvernement a décidé de diminuer certains « impôts de production » acquittés par les entreprises à compter de 2021. Ces derniers sont au nombre de cinq. Il leur est reproché de taxer les facteurs de production des entreprises (chiffre d'affaires, valeur ajoutée, masse salariale ou foncier bâti) indépendamment de leurs bénéficiaires, au contraire de l'impôt sur les sociétés (IS).

La loi de finances pour 2021 entérine la diminution dès 2021 de trois d'entre eux pour un montant estimé de 10 milliards d'euros : la division par deux de la CVAE pour l'ensemble des entreprises (article 8) et la division par deux de la CFE et de la TFPB pour les établissements industriels évalués selon la méthode comptable (article 29). Elle organise également la compensation pour les collectivités locales.

a) Art. 8 : Baisse de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises à hauteur de la part affectée aux régions

La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) représente en 2019 près de 19 milliards d'euros. Le bloc communal en perçoit 26,5 %, les départements 23,5 % et les régions 50 %. La part perçue par les régions sera supprimée pour les entreprises.

La CVAE constitue avec la cotisation foncière des entreprises (CFE) la contribution économique territoriale (CET). Le montant de cette dernière ne peut dépasser 3 % de la valeur ajoutée de l'entreprise, il s'agit du plafonnement à la valeur ajoutée (PVA). L'article 8 prévoit un plafonnement à 2% de la CET.



La décision de supprimer la part régionale de la CVAE et de plafonner la CET entraîne donc plusieurs conséquences :

- Une nouvelle répartition entre niveaux de collectivités locales : 47 % pour les départements et 53 % pour le bloc communal. **Seule la part perçue par la région, qui représentait la moitié de la taxe, est supprimée. Le bloc communal et les départements continuent de percevoir le même montant de CVAE qu'auparavant.**

- La suppression de la part régionale et donc la diminution de moitié de la CVAE pour les entreprises se traduira par une division par deux du taux d'imposition théorique à la CVAE. Il passera à 0,75 %.

- b) Art. 29 : Modernisation de l'évaluation de la valeur locative des établissements industriels et division par deux de cette valeur locative

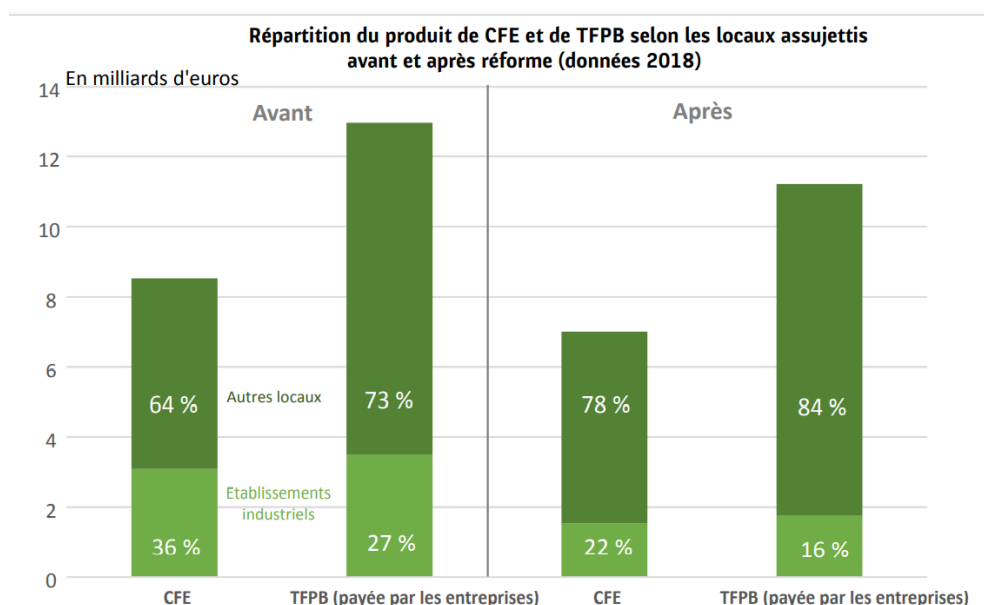
La loi de finances pour 2021 vient modifier l'évaluation de la valeur locative de ces locaux, ce qui a notamment pour conséquence de la diviser par deux et donc de diminuer la cotisation payée par les contribuables au titre de la CFE et de la TFPB.

Du fait de leurs spécificités, les locaux industriels ne peuvent être évalués comme les locaux d'habitation ou professionnels par comparaison ou référence à un loyer moyen. Leur valeur locative est donc évaluée selon la méthode « comptable » : c'est-à-dire qu'elle est appréciée en fonction du prix de revient des différents éléments inscrits au bilan de l'établissement. Des taux d'intérêt sont appliqués à ces prix de revient. Ces taux d'intérêt (calculés en fonction du taux moyen des placements du marché financier à l'époque et du taux d'amortissement) n'ont pas été révisés depuis les années 1970, ce qui entraîne une déconnexion de la valeur locative avec la réalité économique.

La loi de finances pour 2021 modifie donc les taux d'intérêt (et leur donne une valeur législative plus réglementaire) pour les rapprocher uniquement des conditions actuelles d'amortissement (sans prendre en compte le coût de financement). Les modifications sont les suivantes :

	Avant	Après
Taux d'intérêt s'appliquant aux sols et terrains	8 %	4 %
Taux d'intérêt s'appliquant aux constructions et installations ³	12 %	6 %

Cette révision a pour conséquence une réduction de moitié de la valeur locative de ces locaux pour leur imposition à la CFE et à la TFPB. Cette baisse s'inscrit dans la volonté du gouvernement de diminuer les « impôts de production » et s'applique plus particulièrement au secteur industriel. La diminution est estimée à 3,3 milliards d'euros, - 1,75 milliard d'euros pour la TFPB et - 1,56 milliards d'euros pour la CFE.



En compensation de cette réduction de moitié des valeurs locatives, **un prélèvement sur les recettes de l'État est mis en place. Les communes et les EPCI, qui restent les seuls bénéficiaires de la TFPB et de la CFE suite à la réforme de la fiscalité locale, seront compensés par ce mécanisme.**

Compensation = perte estimée des bases de 50 % calculée pour chaque année x taux de TFPB 2020 ou taux de CFE 2020.

Si la dynamique des bases est bien prise en compte dans ce calcul de compensation, en revanche, le pouvoir de taux des collectivités locales est amoindri car il ne s'appliquera plus sur les bases perdues.

c) Art. 9 : Correctifs sur la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation

Cet article apporte plusieurs précisions concernant la réforme fiscale liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP). La suppression de THRP a eu pour conséquence notamment de transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes. À partir de 2021, le produit de TFPB de ces dernières correspond à l'addition du taux communal 2020 et du taux départemental 2020 (augmenté le cas échéant des hausses de taux décidées par la commune à partir de 2021) multipliée par les nouvelles bases de référence de TFPB. **Des corrections sont donc effectuées sur les taux d'abattement et d'exonération communaux.**

3) TAXE D'HABITATION POUR LES RESIDENCES PRINCIPALES

100% des foyers vont bénéficier de la suppression totale de la taxe d'habitation afférente à leur résidence principale en 2023.

La suppression de la Taxe d'habitation est progressive :

-pour les 80 % de foyers les moins aisés, paiement de 35 % de la TH en 2019 puis 0 % en 2020.

-pour les 20 % de foyers les plus aisés, paiement de 70 % en 2021, puis 35 % en 2022 et 0 % en 2023.

Les communes bénéficient de la part départementale de la Taxe Foncière (compensée par un coefficient correcteur); les communautés de communes obtiennent une part de TVA.

EN SYNTHESE

- **Une DGF stabilisée**
- **Division par deux de la CVAE pour l'ensemble des entreprises**
- **Division par deux de la CFE et de la TFPB pour les établissements industriels évalués selon la méthode comptable**
- **Contribution Economique Territoriale plafonnée à 3% de la valeur ajoutée**
- **Compensation de la baisse des impôts de production pour les collectivités par une dotation d'Etat**
- **Un nouveau paysage pour la fiscalité locale : De nouvelles règles de liaison des taux de fiscalité, des conséquences importantes à découvrir sur les modalités de calcul des variables d'ajustement, du FPIC**

c) LES MODIFICATIONS COMPTABLES PROPRES A ALF

1) LA CREATION DU BUDGET ANNEXE POUR LA GESTION DES ORDURES MENAGERES

Depuis la création d'ALF, le budget principal (401) possède une fonction analytique 812 qui permet d'analyser la gestion de la compétence « Collecte et traitement des ordures ménagères ». La fonction 812 permettait le suivi comptable et financier de la compétence citée.

Dans sa séance du 7 septembre 2020, le conseil communautaire a décidé de créer un budget annexe spécifique aux OM.

Le budget annexe a été créé au 1er janvier 2021 sous le numéro 403 avec la dénomination « Collecte et éliminations des ordures ménagères ». Le budget annexe est tenu en nomenclature (M14). La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (CH73) est affectée directement à ce budget annexe.

Les activités assujetties à la TVA font l'objet de numéros de service émetteurs de TVA pour les activités ISDND, TRI, BIODECHETS. L'activité de collecte des ordures ménagères n'est pas assujettie à la TVA.

La présence de ce nouveau budget impose aux élus une vision nouvelle sur le budget principal. Le volume global de ce dernier diminue de plus de 5M€.

Devant ce changement de contexte important, il convenait de proposer une rétrospective du budget principal d'ALF de 2017 à 2020 avec et sans la fonction 812. Les comptes administratifs ont été retravaillés (CAR) pour permettre aux élus de se repérer dans ce nouveau contexte du Budget primitif 2021.

2) LE TRANSFERT DE GESTION DES BUDGETS DIT « SOCIAUX » A LA TRESORERIE DE THIERS

Le budget du CIAS est géré par un conseil d'administration. Il s'agit d'un budget autonome qui possède son propre budget annexe dédié à l'EPHAD d'Olliergues.

La gestion de ces budgets a été transférée à la trésorerie de Thiers.

3) LES EVOLUTIONS DE LA MAQUETTE COMPTABLE D'ALF (CF ANNEXE 1)

La maquette présentée en annexe tient compte des évolutions du fonctionnement des services, de leur vie au quotidien et des besoins analytiques de chacun. Chaque citoyen est en mesure de demander des précisions sur tel ou tel service présent sur la maquette budgétaire.

L'ambition est d'avoir une meilleure vision des crédits engagés par sous-service, service, pôles, budgets principal, annexe voire autonome.

PARTIE 2

2017 à 2020 : ANALYSES RETROSPECTIVES

A) RETROSPECTIVE BUDGETAIRE

La situation singulière du budget principal 2021 (séparation du budget OM) nous a incité à réaliser une rétrospective budgétaire spécifique au budget principal. Cette dernière s'appuie sur des comptes administratifs retravaillés (CAR) sans le budget des ordures ménagères.

1) APPROCHE PAR LES MASSES FINANCIERES

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CAR 2017	CAR 2018	CAR 2019	CAR 2020	Variation annuelle moyenne ou montant moyen sur la période	
					ME	%
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	14 792 746 €	16 206 370 €	15 878 962 €	16 110 949 €	1,3	+2,89 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	14 449 154 €	16 143 394 €	15 560 031 €	15 959 130 €	1,5	+3,37 %
<i>dont fiscalité directe locale (R731)</i>	8 879 592 €	8 996 951 €	9 457 972 €	9 726 248 €	0,8	+3,08 %
<i>dont dotations & participations (R74)</i>	3 666 563 €	3 865 733 €	3 646 880 €	3 712 251 €	0,0	+0,41 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	13 862 414 €	14 252 755 €	15 045 867 €	14 231 110 €	0,4	+0,88 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	13 395 246 €	13 780 537 €	14 750 217 €	14 011 148 €	0,6	+1,51 %
<i>dont dépenses de personnel (D012)</i>	4 832 973 €	5 456 278 €	5 744 083 €	5 895 743 €	1,1	+6,85 %
ÉPARGNE DE GESTION	1 053 908 €	2 362 857 €	809 814 €	1 947 982 €	0,9	+22,72 %
<i>Frais financiers</i>	446 458 €	204 520 €	212 254 €	202 877 €	-0,2	-23,12 %
<i>Soldes financiers, exceptionnels et provisions</i>	75 100 €	-205 682 €	220 535 €	134 134 €	0,1	+21,33 %
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	682 550 €	1 952 655 €	818 095 €	1 879 239 €	1,2	+40,16 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	682 550 €	1 952 655 €	818 095 €	1 879 239 €	1,2	+40,16 %
<i>Amortissement du capital de la dette</i>	1 020 290 €	970 783 €	1 585 569 €	905 517 €	-0,1	-3,9 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	-337 740 €	981 872 €	-767 474 €	973 722 €	1,3	ns
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	-337 740 €	981 872 €	-767 474 €	973 722 €	1,3	ns
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	1 936 430 €	4 837 224 €	4 788 226 €	2 480 203 €	0,5	+8,6 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	1 411 194 €	1 368 818 €	3 269 333 €	2 619 900 €	1,2	+22,9 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	0 €	2 910 025 €	1 500 221 €	0 €		
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	2 157 330 €	814 499 €	1 237 992 €	565 548 €	-1,6	-36 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	1 294 354 €	1 237 990 €	451 846 €	1 678 967 €	0,4	+9,06 %
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	9 877 775 €	9 725 539 €	9 263 477 €	11 403 619 €	1,5	+4,9 %

Le budget principal d'Alf a connu deux accidents en 2017 et 2019. L'exercice 2020 marqué par la pandémie, peu significatif, reste quant à lui sous surveillance.

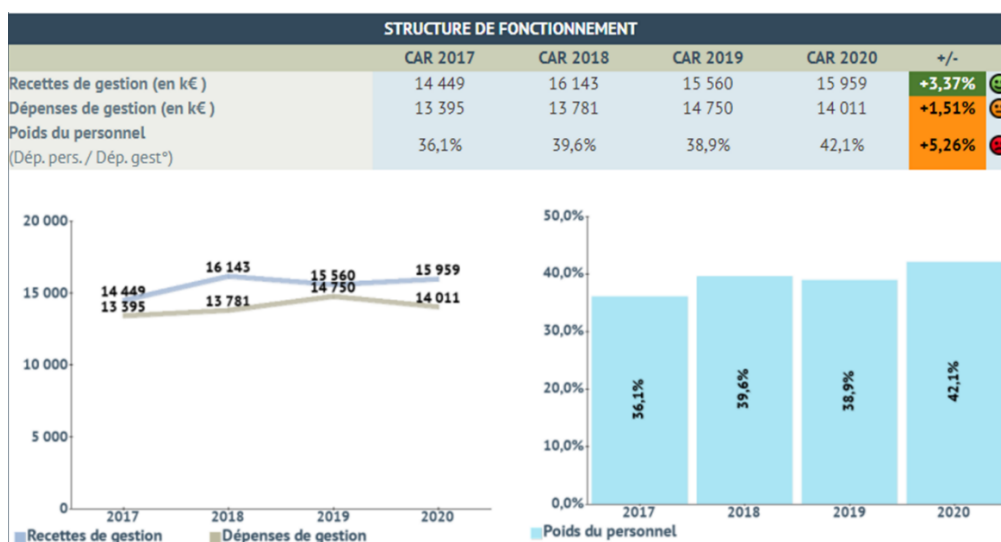
Malgré les rapports présentés dans le cadre des DOB, la présence de la fonction OM sur le budget principal a masqué cette situation. (cf. tableau ci-dessous)

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Variation annuelle moyenne ou montant moyen sur la période	
				M€	%
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	19 611 105 €	20 920 031 €	22 063 370 €	2,5	+6,07 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & R78)	19 261 195 €	20 782 787 €	21 733 795 €	2,5	+6,22 %
<i>dont fiscalité directe locale (R731)</i>	8 879 592 €	8 996 951 €	9 457 972 €	0,6	+3,21 %
<i>dont dotations & participations (R74)</i>	4 669 628 €	4 566 978 €	5 545 140 €	0,9	+8,97 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	17 832 379 €	18 239 648 €	20 007 156 €	2,2	+5,92 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	17 342 109 €	17 764 894 €	18 742 529 €	1,4	+3,96 %
<i>dont dépenses de personnel (D012)</i>	6 198 844 €	6 986 847 €	7 407 704 €	1,2	+9,32 %
ÉPARGNE DE GESTION	1 919 086 €	3 017 893 €	2 991 266 €	1,1	+24,85 %
<i>Frais financiers</i>	446 458 €	207 005 €	224 739 €	-0,2	-29,05 %
<i>Saldes financiers, exceptionnels et provisions</i>	56 876 €	-140 465 €	-725 313 €	-0,8	
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	1 529 504 €	2 670 423 €	2 041 214 €	0,5	+15,52 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	1 529 504 €	2 670 423 €	2 041 214 €	0,5	+15,52 %
<i>Amortissement du capital de la dette</i>	1 020 290 €	994 764 €	1 656 640 €	0,6	+27,42 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	509 214 €	1 675 659 €	384 574 €	-0,1	-13,1 %
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	509 214 €	1 675 659 €	384 574 €	-0,1	-13,1 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	3 143 327 €	5 164 698 €	4 947 294 €	1,8	+25,46 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (y.c. cessions, hors dette)	1 469 862 €	1 577 121 €	3 269 333 €	1,8	+49,14 %
<i>EMPRUNTS NOUVEAUX</i>	0 €	2 910 025 €	1 500 221 €	1,5	ns
<i>SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ</i>	2 157 350 €	814 499 €	1 812 608 €	-0,3	-8,34 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	993 079 €	1 812 606 €	2 019 442 €	1,0	+42,6 %
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	9 877 775 €	9 725 539 €	9 263 477 €	-0,6	-3,16 %

Par comparaison au tableau précédent, l'effet compensateur sur l'épargne nette de la fonction OM est à souligner. L'impact du résultat des OM masque une situation dégradée sur le budget principal.

2) ANALYSE SYNTHETIQUE RETROSPECTIVE

Du point de vue des dépenses/recettes de gestion



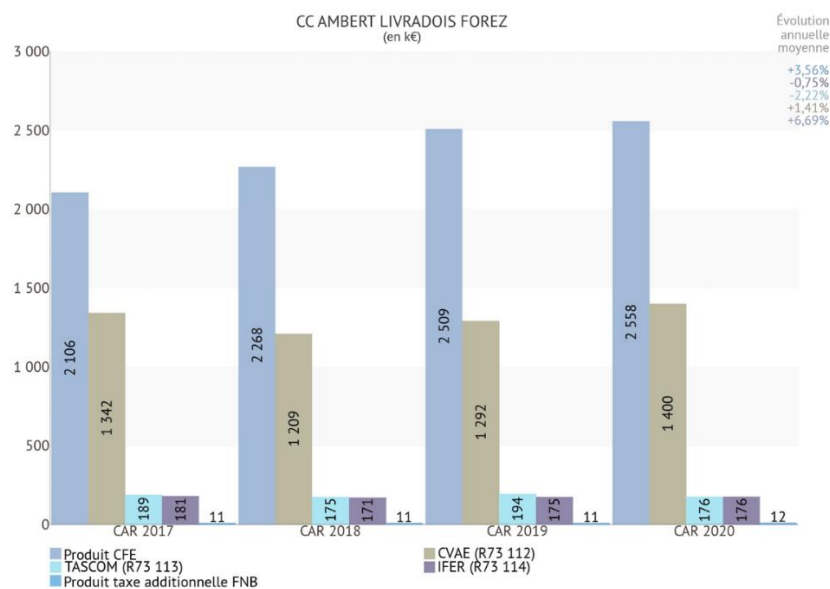
Les recettes de gestion progressent de 3.4% en moyenne par an tandis que les dépenses de gestion progressent de 1.5%.

Les dépenses de personnels évoluent en moyenne de 5.3% par an ce qui classe ALF parmi les collectivités de sa strate dont la moyenne annuelle

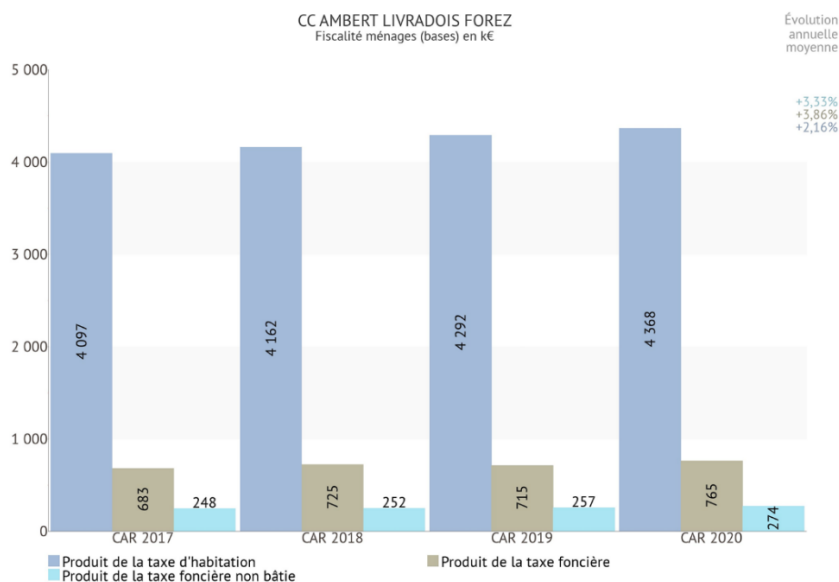
progresses le plus fortement. Cette analyse est à confronter aux compétences transférées à l'EPCI sur cette période. (Piscine, extension du PRD, ALSH Ambert...)

Du point de vue fiscal :

Les recettes fiscales représentent plus de 50% des recettes d'ALF.



Les produits fiscaux ménages représentent environ 5.5 M€, les produits fiscaux des entreprises représentent environ 4.3 M€



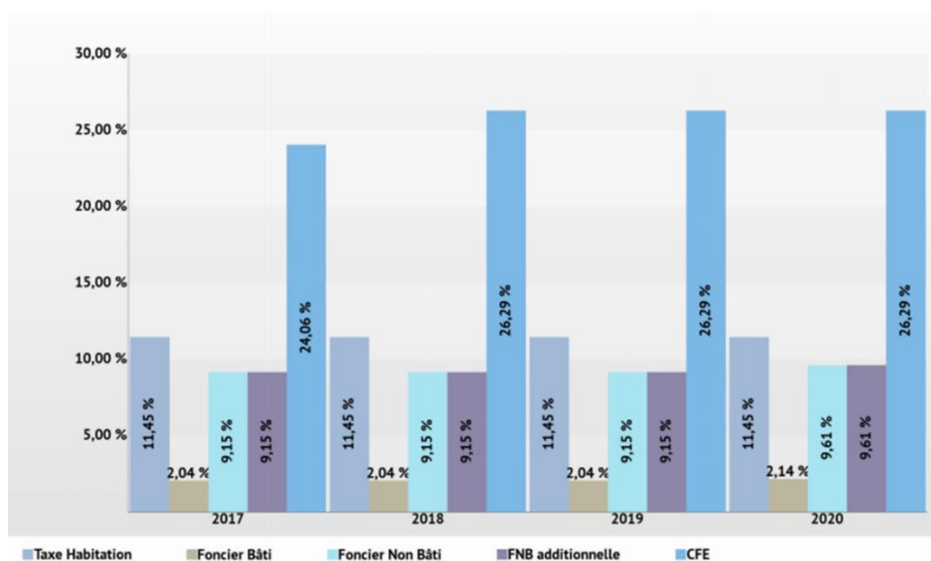
Les recettes fiscales progressent sur la période 2017-2020. La fiscalité des entreprises progresse plus fortement que la fiscalité des ménages.

FISCALITÉ					
	CAR 2017	CAR 2018	CAR 2019	CAR 2020	+/-
Effet taux ménages	0,0%	0,0%	0,0%	0,9%	0,3%
Fiscalité entreprise (en k€)	3 817	3 823	4 169	4 310	+4,13%
Fiscalité ménages (en k€)	5 039	5 149	5 276	5 419	+2,45%

La base fiscale de la CFE progresse de plus de 10% grâce à la modification des bases minimum de CFE.



A la fusion, pour protéger le FPIC et permettre à toutes les communes de rester bénéficiaires, ALF a décidé d'une augmentation de fiscalité globale et d'un lissage des taux sur 12 ans. Les taux présentés ci-dessous sont les taux intercommunaux cibles. Les taux intercommunaux pratiqués sur chacune des communes dépendent de la trajectoire de lissage à partir de leur ancien EPCI.



B) RAPPEL DU DERNIER DOB : 14 FEVRIER 2020

Lors du DOB 2020 , les élus intercommunaux validaient les principes suivants :

Principes qui ont été validés et mis en place :

- Ne pas recourir à l'emprunt en 2020
- Augmenter les taux de taxes foncières de 5%

- Reconduire le mécanisme de répartition du FPIC 2019 en 2020 : Le mécanisme retenu a bien été celui du mode dérogatoire dit « dérogatoire à 30% »
- Poursuivre la renégociation des emprunts (en cours)
- Travailler la trajectoire budgétaire au regard du périmètre de compétence stabilisé : projet de territoire (délibération du 29/10/19)

Principes validés **mis en place partiellement**

- Réviser la politique tarifaire d'ALF: Portage de repas, piscine, accès aux services culturels...
- Geler les embauches sur 2019 et 2020 sauf sur les fonctions supports essentielles

Principes validés **qui n'ont pas été mis en place**

- Augmentation de la CFE votée en février et non mise en œuvre à cause du contexte COVID
- Renoncer progressivement à certains locaux (mutualisation)
- Créer un siège commun
- Céder du patrimoine
- Travailler la trajectoire budgétaire au regard du périmètre de compétence stabilisé : projet d'administration (organisation interne en lien avec le projet politique à long terme), Projections RH pluriannuelles, pacte financier et fiscal...

Les prévisions budgétaires pluriannuelles laissaient entrevoir déjà des années délicates : l'épargne brute ne permettait plus de couvrir l'annuité de la dette en situation de BP2020 totalement réalisé. L'année COVID a permis de gagner une année de répit.

PARTIE 3

2021 : LA DETTE ET LE RESULTAT 2020

A) LES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020 :

Sous réserve des comptes de gestion définitifs

1) LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal d'ALF présente un résultat de fonctionnement positif : 4.1 M€ dont 2.5M€ sur le budget général et 1.5 M€ sur les ordures ménagères (F812). Une fois le besoin de financement couvert, ALF disposera de 1.4M€ pour financer les projets d'investissements et/ou pour protéger la section de fonctionnement.

CC AMBERT LIVRADOIS FOREZ	Solde d'exécution de la section d'investissement		Resultat de fonctionnement		SOLDE DES RAR 2020	BESOIN DE FINANCEMENT
Budget Principal (Hors 812)	déficit	-1 171 018,33 €	excédent	2 548 883,92 €	16 596,42 €	1 154 421,91 €
Budget Principal (Fonction 812)	excédent	52 290,04 €	excédent	1 531 502,17 €		
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	déficit	-1 118 728,29 €	excédent	4 080 386,09 €	16 596,42 €	-1 154 421,91 €

L'exercice 2020 est aussi marqué par le plus faible taux de réalisation (BP20/CA20) depuis la fusion. **Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à 79% soit quasiment 10 points en dessous de celui de 2019. Les recettes de fonctionnement, quant à elles, ont été réalisées à 100%.**

Pour l'investissement, les dépenses ont été réalisées à 72% soit 3 points de plus qu'en 2019. En revanche, les recettes d'investissement n'ont été réalisées qu'à 57% soit 5 points de moins qu'en 2019. Cette situation s'explique par l'abandon de certains projets d'investissements en cours d'année.

2) LES BUDGETS ANNEXES

CC AMBERT LIVRADOIS FOREZ	Solde d'exécution de la section d'investissement		Resultat de fonctionnement		SOLDE DES RAR 2020	BESOIN DE FINANCEMENT
Budget Principal (Hors 812)	déficit	-1 171 018,33 €	excédent	2 548 883,92 €	16 596,42 €	1 154 421,91 €
Budget Principal (Fonction 812)	excédent	52 290,04 €	excédent	1 531 502,17 €		
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	déficit	-1 118 728,29 €	excédent	4 080 386,09 €	16 596,42 €	-1 154 421,91 €
BA Ordures ménagères					0,00 €	52 290,04 €
BA Atelier Relais	excédent	148 738,00 €	déficit	15 807,53 €	-88 644,00 €	60 094,00 €
BA Gites d'ent	déficit	241 220,99 €	excédent	35 637,07 €	26 441,58 €	-267 662,57 €
BA Zones d'Activités Les Barthes	déficit	49 563,33 €	excédent	3 496,10 €		
BA Zones d'Activités Marat	excédent	81 314,25 €	déficit	150 525,93 €		
BA Activités com	déficit	136 161,24 €	excédent	12 114,91 €	90 300,00 €	-226 461,24 €
BA SPANC	excédent	650,25 €	excédent	8 170,84 €		
BA Lotissement route de Beur	déficit	90 411,38 €	déficit	95 714,73 €		

Les budgets commerciaux sont déficitaires, ce déficit décroît d'année en année par le remboursement des loyers par les entreprises locataires.

Une attention particulière sera à porter sur la section de fonctionnement du budget Atelier Relais en 2021 et 2022.

3) LE BUDGET AUTONOME ET SON BUDGET ANNEXE

Le budget du CIAS

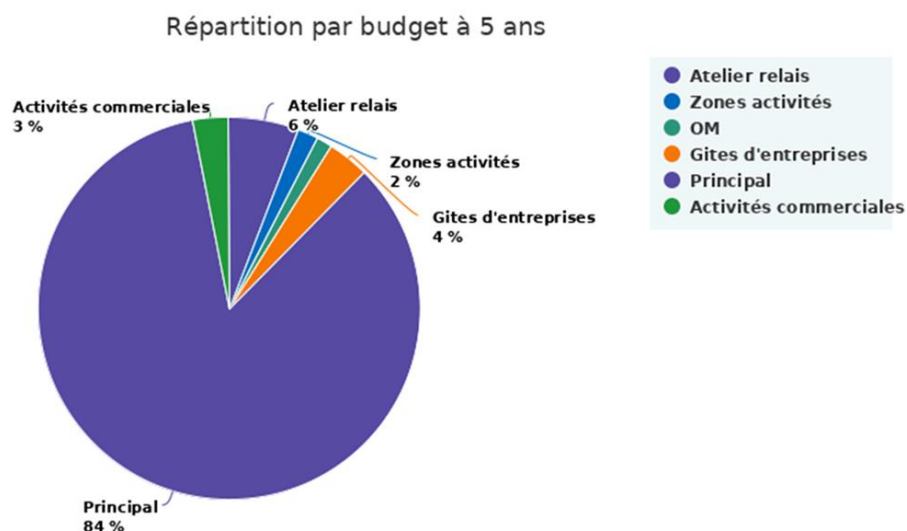
Budget Principal	excédent	18 244,20 €	excédent	11 754,11 €
EHPAD	déficit	37 799,25 €	excédent	36 253,35 €

Ce budget est sous la responsabilité du Conseil d'Administration du CIAS. Il est géré directement par un conseil d'administration. Le budget principal verse chaque année une subvention d'équilibre au budget du CIAS. La cyclicité du Budget EHPAD ne correspond pas à celle de l'exercice budgétaire, la photographie présentée ici n'est pas celle d'un exercice entier.

B) LE NIVEAU D'ENDETTEMENT

1) ENDETTEMENT PLURIANNUEL GLOBAL D'ALF PAR BUDGET (31/12/20)

Le capital restant dû global d'ALF est de 13,4 M€. Il est principalement affecté au budget principal pour un CRD de 10,4 M€

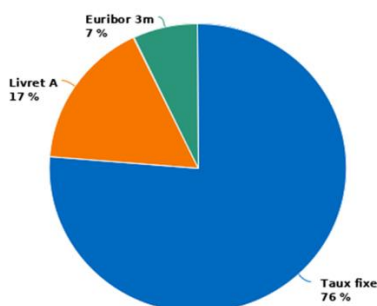


Date	Total	Atelier relais		Zones activités		OM		Gites d'entreprises		Principal		Activités commerciales	
		CRD	en %	CRD	en %	CRD	en %	CRD	en %	CRD	en %	CRD	en %
31/12/2017	11 962 290,52 €	1 416 865,86 €	11,84%	601 969,30 €	5,03%	640 186,99 €	5,35%	524 575,23 €	4,39%	7 779 921,65 €	65,04%	998 771,49 €	8,35%
31/12/2018	12 190 073,71 €	1 287 502,59 €	10,56%	369 358,07 €	3,03%	698 760,72 €	5,73%	495 535,44 €	4,07%	8 435 317,78 €	69,20%	903 599,11 €	7,41%
31/12/2019	14 600 745,85 €	1 153 389,11 €	7,90%	334 843,24 €	2,29%	609 211,97 €	4,17%	465 854,05 €	3,19%	11 227 964,77 €	76,90%	809 482,71 €	5,54%
31/12/2020	13 387 840,28 €	1 014 323,98 €	7,58%	299 543,30 €	2,24%	519 359,11 €	3,88%	435 510,93 €	3,25%	10 405 713,94 €	77,73%	713 389,02 €	5,33%
31/12/2021	12 129 830,24 €	870 097,17 €	7,17%	263 428,90 €	2,17%	429 199,28 €	3,54%	404 485,23 €	3,33%	9 547 383,28 €	78,71%	615 236,38 €	5,07%
31/12/2022	10 954 080,86 €	749 007,76 €	6,84%	226 794,22 €	2,07%	338 729,57 €	3,09%	372 755,31 €	3,40%	8 751 854,35 €	79,90%	514 939,65 €	4,70%
31/12/2023	9 826 602,98 €	652 813,61 €	6,64%	189 197,28 €	1,93%	247 947,06 €	2,52%	340 298,76 €	3,46%	7 983 936,08 €	81,25%	412 410,19 €	4,20%
31/12/2024	8 750 868,27 €	553 521,80 €	6,33%	161 333,42 €	1,84%	156 848,75 €	1,79%	307 092,32 €	3,51%	7 252 541,37 €	82,88%	319 530,61 €	3,65%
31/12/2025	7 756 013,74 €	460 011,71 €	5,93%	132 994,64 €	1,71%	104 264,03 €	1,34%	273 111,87 €	3,52%	6 548 621,12 €	84,43%	237 010,37 €	3,06%
31/12/2026	6 919 926,32 €	395 163,48 €	5,71%	104 169,96 €	1,51%	69 835,22 €	1,01%	238 332,40 €	3,44%	5 903 098,01 €	85,31%	209 327,25 €	3,02%

2) STRUCTURE DE LA DETTE GLOBALE

Les emprunts réalisés sont à 76% des emprunts à taux fixes.

Répartition par index au 31/12/2020



ALF dispose de 69 contrats d'emprunts pour 8 établissements bancaires.

51 produits sont affectés au Budget principal en 2021. Le crédit agricole centre France concentre 49% de l'encours

Banque	Encours	Nombre de produits en vie	Poids
Banque populaire du massif central	1 291 978,59 €	6	9,65%
Crédit Agricole centre france	6 541 323,28 €	15	48,86%
Caisse d'Allocations Familiales	17 400,00 €	1	0,13%
Caisse des Dépôts et Consignations	2 638 762,07 €	18	19,71%
Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin	1 307 440,04 €	13	9,77%
Crédit Mutuel Massif central	399 368,65 €	3	2,98%
Crédit Foncier	117 322,75 €	2	0,88%
Dexia	927 578,22 €	9	6,93%
La banque postale	146 666,68 €	2	1,10%

3) LES FRAIS FINANCIERS

TOUS BUDGETS

Periode	Détail intérêts	
	Connu	Estimé
2017	386 462,42 €	0,00 €
2018	414 822,73 €	0,00 €
2019	310 003,96 €	0,00 €
2020	295 498,82 €	0,00 €
2021	255 935,22 €	6 191,73 €
2022	196 541,74 €	35 103,13 €
2023	171 674,51 €	33 166,30 €
2024	147 839,42 €	31 204,51 €
2025	126 335,03 €	29 217,33 €
2026	108 289,84 €	27 204,30 €

CAR

Periode	Détail intérêts	
	Connu	Estimé
2017	244 454,65 €	0,00 €
2018	265 221,90 €	0,00 €
2019	209 287,02 €	0,00 €
2020	206 403,29 €	0,00 €
2021	178 805,86 €	6 191,73 €
2022	134 616,29 €	32 127,11 €
2023	119 932,73 €	30 545,34 €
2024	105 996,98 €	28 946,81 €
2025	93 208,70 €	27 331,31 €
2026	81 674,48 €	25 698,56 €

Au total, les frais financiers inscrits sur le budget primitif 2021 représentent 256 K€ sur l'ensemble des budgets et 179 K€ sur le budget principal. Ils sont inférieurs aux frais financiers 2020.

4) LE REMBOURSEMENT DU CAPITAL EN 2021

Pour l'essentiel des budgets annexes, l'annuité de la dette est couverte par des loyers d'entreprises ou de partenaires. De plus, pour certains d'entre eux, le budget principal intervient par une subvention d'équilibre. Par conséquent les ratios d'endettement prennent pour source les données du budget principal.

En 2021 le capital restant dû (CRD) sur l'ensemble des budgets est de 13.4 M€.

Periode	Crd initial	Echéance				
		Capital	Capital comptable	Intérêt	Frais et commissions	Total
2020	14 600 745,85 €	1 268 191,48 €	1 268 191,48 €	295 498,82 €	0,00 €	1 563 690,30 €
2021	13 387 840,28 €	1 258 010,04 €	1 258 010,04 €	262 126,95 €	0,00 €	1 520 136,99 €
2022	12 129 830,24 €	1 175 749,38 €	1 175 749,38 €	231 644,87 €	0,00 €	1 407 394,25 €
2023	10 954 080,86 €	1 127 477,88 €	1 127 477,88 €	204 840,81 €	0,00 €	1 332 318,69 €
2024	9 826 602,98 €	1 075 734,71 €	1 075 734,71 €	179 043,93 €	0,00 €	1 254 778,64 €
2025	8 750 868,27 €	994 854,53 €	994 854,53 €	155 552,36 €	0,00 €	1 150 406,89 €
2026	7 756 013,74 €	836 087,42 €	836 087,42 €	135 494,14 €	0,00 €	971 581,56 €

Sur le budget principal le CRD est de 10,4 M€

Periode	Crd initial	Echéance				Détail intérêts	
		Capital	Capital comptable	Intérêt	Total	Connu	Estimé
2020	11 227 964,77 €	877 536,74 €	877 536,74 €	206 403,29 €	1 083 940,03 €	206 403,29 €	0,00 €
2021	10 405 713,94 €	858 330,66 €	858 330,66 €	184 997,59 €	1 043 328,25 €	178 805,86 €	6 191,73 €
2022	9 547 383,28 €	795 528,93 €	795 528,93 €	166 743,40 €	962 272,33 €	134 616,29 €	32 127,11 €
2023	8 751 854,35 €	767 918,27 €	767 918,27 €	150 478,07 €	918 396,34 €	119 932,73 €	30 545,34 €
2024	7 983 936,08 €	731 394,71 €	731 394,71 €	134 943,79 €	866 338,50 €	105 996,98 €	28 946,81 €
2025	7 252 541,37 €	703 920,25 €	703 920,25 €	120 540,01 €	824 460,26 €	93 208,70 €	27 331,31 €
2026	6 548 621,12 €	645 523,11 €	645 523,11 €	107 373,04 €	752 896,15 €	81 674,48 €	25 698,56 €

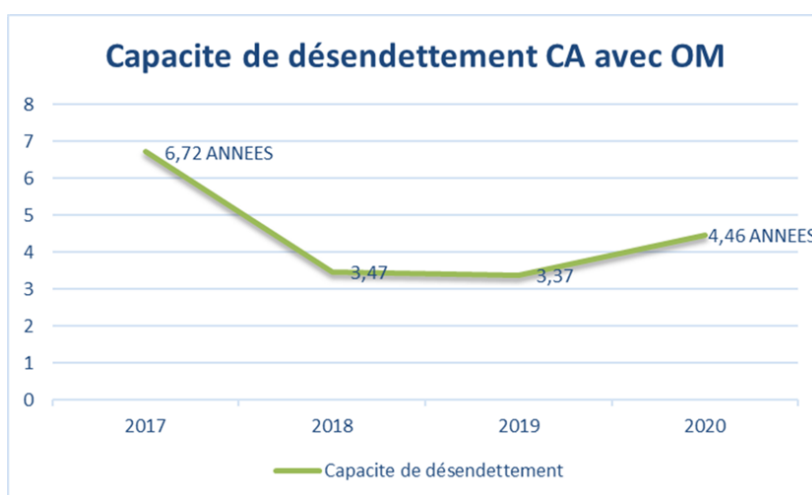
Pour le budget principal 2021, le remboursement de l'annuité en capital représente 1.04M€ et 188 K€ d'intérêts bancaires.

5) RATIO DE SURRENDETTEMENT ET CAPACITE DE DESENDETTEMENT

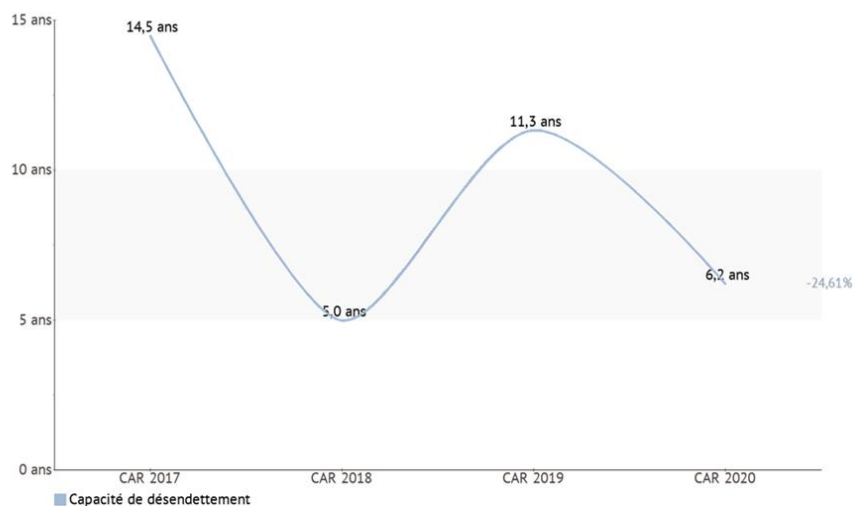
Le ratio de surendettement permet de mesurer le poids global de la dette en capital par rapport au produit de fonctionnement de la structure. Le seuil d'alerte des collectivités se situe au-delà de 1.6.

RATIO DE SURRENDETTEMENT				
	2017	2018	2019	2020
ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12/N (K)	9878	9726	9263	11404
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (SANS PRODUITS EXCEPTIONNELS)	19262	20782	21733	20979
RATIO SURRENDETTEMENT	0,51	0,47	0,43	0,54
SEUIL > 1,6				

Ce ratio est calculé sur la base des CA avec les OM. En volume, ALF a un encours de dette relativement limité. Cet indicateur permet d'illustrer le fait que **si ALF est limité pour recourir à l'emprunt ce n'est pas du fait du poids global de sa dette mais plutôt de sa capacité à la rembourser (Epargne brute).**



La situation est différente si on analyse ce ratio sur le budget principal sans les ordures ménagères. Le poids des OM pèse dans les ratios de surendettement et celui de la capacité de désendettement.



En volume la dette reste limitée, c'est plutôt la capacité à la rembourser (Epargne Brute) qui est problématique. Compte tenu des contraintes qui pèsent sur la section de fonctionnement, le graphique ci-dessous montre qu'ALF est très sensible dans le contexte d'un budget principal sans OM.

PARTIE 4 :

LA CONSTRUCTION DU BUDGET 2021

Le Budget prévisionnel présenté n'est pas le BP 2021, il s'agit d'un budget intermédiaire au stade conférence budgétaire : c'est un document provisoire ; un document de travail interne issu des données du 26 janvier 2021. (V2)

LES ETAPES DE CONSTRUCTION BUDGETAIRE

*Le présent calendrier est susceptible d'être modifié en fonction des besoins
Après le travail de prévision réalisé par chacun des Viceprésidents à l'échelle de leur pôle respectif, le travail en conférence est programmé pour analyser la situation à l'échelle globale d'ALF*



2

Les précédents rapports d'orientations budgétaires étaient présentés après la seconde conférence budgétaire. Pour des raisons internes, le projet de BP21 est présenté au stade qui précède le travail de reprise de l'ensemble des prévisions. Cette circonstance implique la présentation de données dites de travail.

C'est sur la base de ces prévisions (V2 au 26 Janvier), réalisées par les Vice-Présidents, que se tiennent la conférence budgétaire et le débat d'orientation budgétaire.

Ce budget intermédiaire est présenté sous réserve :

- de la qualité des données transmises par les services qui s'appuient sur les énoncés des exigences validés.
- de la notification des Etat 1259 fiscaux et des nouvelles dispositions en matière de liaison des taux
- du résultat des CA 2020 et des CDG 2020
- de la réalité des projections en investissement en absence de projet global pluriannuel

- des écritures de fin d'année et notamment de rattachement de charges et de produits
- de dispositions de la loi de finances 2021 non déclinées à ce stade
- de décisions postérieures au vote du budget 2021,
- des écritures finales de régularisations entre budget principal et budget annexe OM

A) UN CONTEXTE BUDGETAIRE SINGULIER

1) LA CREATION D'UN BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES (403)

Au 1er janvier 2021, ALF a créé un budget annexe pour la gestion des Ordures Ménagères (403). Ce nouveau contexte d'analyse bouleverse l'approche d'analyse budgétaire et financière du budget principal depuis la fusion.

Il convient de reprendre tous les CA depuis la fusion en utilisant la notion de Compte Administratif Retraité (CAR).

Le CAR, c'est le CA du budget principal d'ALF sans les OM

2) 2020,2021...LES ANNEES COVID :

Le contexte sanitaire doit interroger les élus sur les références budgétaires à utiliser pour le budget 2021. Selon le type de dépenses, les raisonnements peuvent être inverses. Nous tenterons d'éclairer le DOB sur ce point.

B) LES HYPOTHESES POLITIQUES DE CONSTRUCTION DU BP21

- Le schéma de report du FPIC 2020 sera repris en 2021.
- Lors de la commission finances du 15 février 2021, le Président a souhaité, **dans la mesure du possible**, ne pas recourir à la fiscalité sur les trois premières années de son mandat.
- Le Président souhaite aussi agir pour **contenir les dépenses en les alignant, dans la mesure du possible, aux évolutions des recettes réelles.**
- **Le recours à l'emprunt serait aussi limité**, toujours dans la mesure du possible, **pour limiter la dégradation de la CAF Brute et la dégradation de la capacité de désendettement.**
- Pour les besoins de l'analyse, l'intégralité du résultat de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement (R002) a été mobilisé pour financer l'équilibre de la section d'investissement (Via le VSF/VSI). Cette hypothèse sera revue en fin de rapport.

C) 22 FEVRIER 2021 : SITUATION FINANCIERE A LA CONFERENCE BUDGETAIRE N°1

1) ANALYSE FINANCIERE : LES GRANDS EQUILIBRES

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CAR 2020	BP 2021	Variation annuelle moyenne ou montant moyen sur la période
RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	16 110 949 €	16 233 693 €	0,76 %
RECETTES DE GESTION (hors R76, R77 & 78)	15 959 130 €	16 165 983 €	1,3 %
<i>dont dotations & participations (R74)</i>	3 712 251 €	3 378 421 €	-8,99 %
<i>dont fiscalité directe locale (R731)</i>	9 726 248 €	9 647 674 €	-0,81 %
DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	14 231 110 €	16 850 028 €	18,4 %
DÉPENSES DE GESTION (hors D66, D67 & D68)	14 011 148 €	16 643 520 €	18,79 %
<i>dont dépenses de personnel (D012)</i>	5 895 743 €	6 605 237 €	12,03 %
ÉPARGNE DE GESTION	1 947 982 €	-477 537 €	-124,51 %
<i>Frais financiers</i>	202 877 €	188 428 €	-7,12 %
<i>Soldes financiers et exceptionnels</i>	134 134 €	49 630 €	-63 %
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	1 879 239 €	-616 335 €	-132,8 %
CAF COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	1 879 239 €	-616 335 €	-132,8 %
<i>Amortissement du capital de la dette</i>	905 517 €	857 101 €	-5,35 %
ÉPARGNE NETTE (CAF NETTE)	973 722 €	-1 473 436 €	-251,32 %
CAF NETTE COMPTABLE (y.c. travaux en régie)	973 722 €	-1 473 436 €	-251,32 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	2 480 203 €	4 657 660 €	87,79 %
RECETTES D'INVESTISSEMENT (yc cessions, hors dette)	2 311 336 €	2 535 476 €	9,7 %
EMPRUNTS NOUVEAUX	0 €	0 €	
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	565 548 €	1 370 130 €	142,27 %
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	1 370 403 €	-2 225 490 €	-262,4 %
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	11 403 619 €	10 498 102 €	-7,94 %

A ce stade du projet de budget 2021, **L'ÉPARGNE DE GESTION est négative de 478 K€ (Dépenses de gestion > Recettes de gestion)** ce qui indique une trop forte progression des prévisions de dépenses.

L'ÉPARGNE BRUTE est négative à 616 K€ (Epargne brute < Amortissement de la dette) ce qui ne permet plus de rembourser le capital de la dette.

L'ÉPARGNE NETTE est négative (-1.473 M€) ce qui implique une incapacité à investir.

2) ANALYSE BUDGETAIRE : L'ÉQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL

La dotation d'amortissement est de 748 K€ en 2021. Elle est répartie en dépenses de fonctionnement (CH042) pour 1 023 K€ et 275 K€ en recettes de fonctionnement (CH042). Elle progresse de 100 K€ par rapport à 2019. Elle progressera fortement en 2022 avec l'intégration des écritures d'amortissement de la piscine. (environ 200 K€)

La dotation impacte fortement la section de fonctionnement (-748 € de dépenses obligatoires).

CONCLUSION INTERMEDIAIRE : LE SCENARIO AU 22 FEVRIER N'EST PAS SOUTENABLE, IL CONVIENT DE REVOIR LES PREVISIONS POUR ATTEINDRE L'EQUILIBRE EN SECTION DE FONCTIONNEMENT, D'INVESTISSEMENT ET DE REVENIR SOUS LES SEUILS D'ALERTE EN MATIERE DE CAPACITE DE DESENDETTEMENT (EPARGNE NETTE).

3) QUELS SCENARIOS DE REDUCTIONS DE PREVISIONS RETENIR ?

En 2021, la volonté politique est de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages et sur les entreprises. Le scénario par l'augmentation des recettes est compromis. De plus, les recettes issues des produits de services d'ALF (R70) semblent relativement importantes en 2021. L'enjeu pour les élus et leurs services sera de les atteindre effectivement. Nous y reviendrons dans la partie dédiée du rapport aux produits des services.

Ces constats posés, il n'y pas d'autres alternatives que de revoir les prévisions de dépenses et de projet pour l'exercice 2021. La variable d'ajustement choisie par les élus sera donc majoritairement la réduction des prévisions de dépenses de fonctionnement. L'ambition est donc d'atteindre un scénario cible soutenable pour ALF. Ce scénario passera nécessairement par des reports de projets ou des suppressions d'actions déjà programmées.

4) QUELLES REDUCTIONS DE PREVISIONS ATTEINDRE :

Compte tenu de la situation en fonctionnement, il est indispensable de croiser le niveau d'investissement souhaité avec les objectifs d'équilibre du budget principal en section de fonctionnement.

Dans l'état actuel du projet de budget 2021, avec un report global du résultat de fonctionnement en investissement, il faudrait réaliser une réduction des prévisions de 1.4M€ pour équilibrer le budget de fonctionnement.

Cependant, l'incompressibilité de certaines dépenses de fonctionnement (CH012 et CH65) pousse à l'extrême prudence pour les CA21 à CA26 futurs.

C'est pourquoi le résultat de fonctionnement 2020 doit servir aussi à protéger le CA21.

En définitive pour équilibrer le budget et préparer l'avenir, l'objectif de réduction des prévisions est de 1.4M€ par rapport aux prévisions budgétaires du 22 février. Des lors, il convient de décliner les objectifs à atteindre par chapitre budgétaire.

D) FONCTIONNEMENT : EVOLUTION DES PREVISIONS DE DEPENSES

CAR20 PAR RAPPORT AU BP21

1) EVOLUTION DES PREVISIONS EN DEPENSES

Les objectifs politiques initiaux :

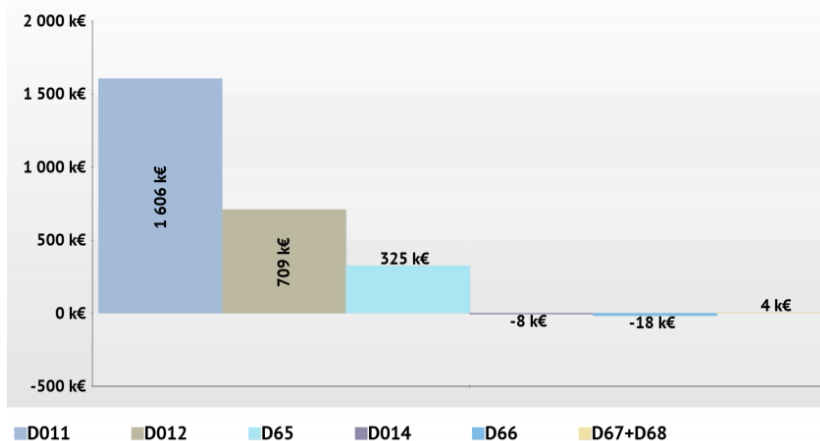
- Equilibrer le budget
- Financer dans la mesure du possible les projets validés par l'exécutif
- Maîtriser les dépenses : évolution des dépenses qui suit celle des recettes
- Stabiliser les recettes : ne pas augmenter la fiscalité
- Améliorer la situation financière d'ALF

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
	CAR 2020	BP 2021	Ecart n/n-1
D011 Charges à caractère général	2 720 k€	4 327 k€	59,04 %
D012 Dépenses de personnel	5 896 k€	6 605 k€	12,03 %
D014 Atténuations de produits	3 515 k€	3 507 k€	-0,22 %
D65 Autres charges de gestion courante	1 880 k€	2 205 k€	17,26 %
D66 Charges financières	206 k€	188 k€	-8,61 %
D67 Charges exceptionnelles	14 k€	18 k€	31,22 %
D022 Dépenses imprévues (BP uniquement)		0 k€	
D68 réelles Dotations aux amortissements et provisions	0 k€	0 k€	
Autres dépenses de fonctionnement	0 k€	0 k€	
Total dépenses de fonctionnement	14 231 k€	16 850 k€	18,4 %

Au moment du DOB, le volume prévisionnel de dépenses progresse de 18% par rapport au CAR20. Le scénario initial prévoit :

- une augmentation de 1.6M€ du chapitre 011 : Charges à caractère général,
- une augmentation de 709 K€ sur le chapitre 012 : Dépenses de personnel
- une augmentation de 325 K€ sur le chapitre 65 :Autres charges de gestion courantes.

Écart de dépenses en k€



Le scénario proposé pour l'heure par l'exécutif dans cette V2, n'est pas soutenable au regard des recettes pressenties. (1.4M€ nécessaire pour l'équilibre)

2) CHOISIR UN CADRE DE REFERENCE POUR REVOIR LES PREVISIONS DE DEPENSES A LA BAISSSE :

Pour se fixer des objectifs soutenables, il convient de déterminer une année de référence qui soit fiable. En effet, la crise sanitaire a affecté considérablement le CAR2020 et sa fiabilité pour établir un BP21.

	CAR 2018	CAR 2019	CAR 2020
RECETTES DE GESTION NOUVELLES	1 694 240 €	-583 363 €	399 099 €
Produit des services (R70)	82 810 €	65 832 €	42 230 €
Impôts et taxes (R73)	1 378 744 €	-487 788 €	276 437 €
Dotations et Participations (R74)	199 170 €	-218 853 €	65 371 €
Atténuation de charges (R013)	26 622 €	97 668 €	38 208 €
Autres recettes de fonctionnement	6 894 €	-40 222 €	-23 147 €
DÉPENSES DE GESTION NOUVELLES	385 291 €	969 680 €	-739 069 €
Dépenses de personnel (D012)	623 305 €	287 805 €	151 660 €
Charges à caractère général (D011)	260 286 €	89 108 €	-569 882 €
Atténuation produits (D014)	-158 349 €	-488 985 €	-26 228 €
Autres charges courantes (D65)	-339 951 €	1 081 752 €	-294 619 €
Autres dépenses de fonctionnement	0 €	0 €	0 €
SOLDE NET RECETTE ET DÉPENSES NOUVELLES	1 308 949 €	-1 553 043 €	1 138 168 €

Le tableau ci-dessous montre le décalage important vécu en 2020 sur les dépenses de gestion. C'est environ 740 K€ qui ne se sont pas réalisés au CAR 2020, principalement sur le chapitre 011. Nous pouvons observer que, de façon logique, les dépenses de personnel ont progressé en 2020.

Pour bâtir le budget 2021 et fixer des objectifs de réalisation, il convient donc de choisir l'année de référence pour chaque chapitre important :

en K€	CAR 19	CAR20	BP21
D011	3290	2720	4327
D012	5744	5896	6605
D65	2175	1880	2205

A cette heure, les années de références retenues sont :

- Le CAR 2019 ajusté pour les charges à caractère général : 3 290 K€ réajusté à 3 414 k€

L'ajustement porte sur les dépenses incompressibles résultant d'extension de services ou d'ouverture par rapport à l'exercice 2019 : Extension du service de portage de repas + ALSH Ambert et Piscine sur 1 exercice complet

- Le CAR 2020 pour les dépenses de personnel : 5 896 K€
- Le CAR 2019 pour les autres charges de gestion courantes : 2 175 K€

C'est maintenant sur la base de ces références que les prévisions de dépenses seront revues.

3) LES PRINCIPALES EVOLUTIONS BUDGETAIRES EN DEPENSES :

CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL : + 59% / CAR20

	CAR 2020	BP 2021
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL (D011)	2 720 407 €	4 326 640 €
Achat de prestations de services (D 6042)	376 739 €	617 049 €
Achats de matériels (D 605)	0 €	0 €
Eau (D 60 611)	29 390 €	94 520 €
Energie électricité (D 60 612)	244 230 €	249 880 €
Chauffage (D 60 613)	4 679 €	4 000 €
Carburants (D 60 622)	21 947 €	33 800 €
Alimentation (D 60 623)	16 553 €	27 265 €
Fournitures (D 60 63)	58 810 €	90 230 €
Contrat de Prestations de services (D 611)	319 574 €	722 920 €
Location immobilière (D 6132)	60 503 €	48 800 €
Location mobilière (D 6135)	26 432 €	38 780 €
Charges locatives (D 614)	303 €	0 €
Entretien Immobilier (D 6152)	296 830 €	624 014 €
Entretien mobilier (D 6155)	31 246 €	38 160 €
Maintenance (D 6156)	173 724 €	262 838 €
Assurances (D 616)	83 489 €	95 500 €
Études et recherches (D 617)	32 715 €	126 700 €
Divers (D 618)	61 613 €	68 605 €
Honoraires (D 622)	33 140 €	31 000 €
Cérémonies (D 6232)	12 728 €	30 350 €
Transports de biens et collectifs (D 624)	0 €	28 100 €
Déplacements missions (D 625)	20 610 €	38 000 €
Télécoms (D 6262)	79 306 €	85 000 €
Frais de nettoyage (D 6283)	6 084 €	18 630 €
Autres	729 762 €	952 499 €

Les principales propositions d'évolutions chiffrées :

Les évolutions incompressibles :

- Mise à niveau de la maintenance d'ALF: + 89 K€ (D6156)
- Fonctionnement complet de la piscine sur le poste eau : + 66,5K€ (D60611)

Les dépenses de projet :

- Les prévisions pour des contrats de prestations de service : + 403 K€ (D611)

BP21 (723K€) CAR 20 (320 K€) CAR 19 (245K€)

Les prévisions seront réanalysées au regard des priorités officielles.

- Les prévisions pour l'entretien du patrimoine immobilier : + 327K€ (D6152)

BP 21 (624 K€) CAR 20 (297 K€) CAR 19 (439 K€)

Malgré un premier travail de phasage, une hypothèse d'un nouveau phasage pluriannuel semble s'imposer.

- Les prévisions pour les frais d'étude : + 94 K€ (D617)

BP 21 (624 K€) CAR 20 (297 K€) CAR 19 (439 K€)

Une hypothèse d'un nouveau phasage pluriannuel semble s'imposer ici aussi.

-Les prévisions pour l'achat de prestations de services : +240 K€ (D6042)

BP21 (617 K€) CAR 20 (377 K€) CAR 19 (412 K€)

- Extension du Portage de repas (Cunhat) : +66 K€
 - ALSH extension à Ambert + Activ ado + colos apprenantes : + 33 K€
 - Saison culturelle (F33) : + 57 K€
 - Aide parentalité : +28 K€
- BP 21 : 40K€, CAR20 : 12 K€

CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNELS = + 12 % / CAR20

Pour information, le service RH a chiffré l'impact du COVID sur le Chapitre 012 en 2020

Par rapport au Prévisionnel 2020, le CAR 2020 c'est - 364 K€ qui étaient prévus et qui n'ont pas été réalisés

- Postes non pourvus en 2020: - 224 K€ (POSSIBILITE d' ACTIONS EN 2021)
- Congés parentaux, Longues maladies, Situation particulières agents...) = -99 K€ (Remplacements différés)
- Volume saisonnier non réalisé : - 40 K€ d'économie (POSSIBILITE d' ACTIONS EN 2021)

	CAR 2020	BP 2021
DÉPENSES DE PERSONNEL (D012)	5 895 743 €	6 605 237 €
Autres personnel extérieur (D 6218)	15 924 €	5 000 €
Impôts et taxes (D 633 hors 6331)	65 544 €	95 585 €
Versement transport (D 6331)	0 €	0 €
Rémunérations principales (D 64 111)	2 105 226 €	2 424 687 €
Supplém. salariaux (D 64 112)	70 374 €	82 815 €
Autres indemnités (D 64 118)	478 223 €	551 279 €
Non titulaires (D 64 13)	1 359 654 €	1 393 718 €
Insertion (D 6416)	0 €	0 €
Cotisations à l'U.R.S.S.A.F. (D 6451)	723 377 €	813 971 €
Cotisations aux caisses de retraites (D 6453)	688 241 €	807 409 €
ASSEDIC (D 6454)	54 903 €	56 125 €
Cotisations pour assurance du personnel (D 6455)	186 341 €	167 760 €
Cotisations aux autres organismes (D 6458)	7 824 €	9 440 €
Autres charges sociales (D 647)	96 505 €	132 775 €
Autres	43 607 €	64 673 €

L'augmentation chiffrée dans la prévision de dépenses serait de 709K€ répartie sur deux postes principaux : Les créations de postes proposés par l'exécutif mais non valides pour 378 k€ et les évolutions obligatoires et postes non pourvus en 2020 pour 331 k€

Les créations de postes non validés : +378 k€

Détail des augmentations du chapitre 012

LES NOUVEAUX POSTES DEMANDES NON VALIDES

AFEAD :

Chargé de mission habitat 35h catégorie A 2731.60€

EJE :

Animateur ALSH Ambert 35h catégorie C 3862.69€

ADG :

- Chargé de mission eau/assainissement 35h catégorie B 50465.66€
- Technicien eau/assainissement 35h catégorie B 36856.01€
- Informaticien 35h catégorie A 53492.95€

RMO

Agent SIG 35h catégorie B 44517.19€

STE:

- Agent technique 20h catégorie c 21264.12€
- Conducteur de travaux 35h catégorie B 42100.97€

CSVA :

- Agent du patrimoine 35h catégorie C 30777.82€
- Augmentation de 6h du temps de travail
- De 2 agents d'entretien piscine cat C 10832.90€

TOTAL 377499.70€

39

Les évolutions proposées par rapport au BP2020

Les dépenses nouvelles obligatoires : + 42 K€

- Parcours professionnel carrière et rémunération (PPCR) : + 27 K€
- Avancement (GVT) : + 15 K€

Les dépenses nouvelles facultatives : + 30 K€

- Saisonniers ALSH, MSAP : + 30 K€

Les modulations par rapport au BP20 : -45 K€

- Evolutions des temps de travail, situations particulières

Pour atteindre les objectifs d'équilibre, l'exécutif devra s'interroger sur les postes non pourvus, les demandes de création de poste et les évolutions à mettre en œuvre au sein du chapitre 012.

CHAPITRE 014 : ATTENUATION DE CHARGES = BAISSSE DE 0.22 %

Cette baisse est issue des modifications en matière d'AC intervenues en 2020 : Rapport N°7 de la CLETC (PRD + TAD)

CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES = +17%/CAR2020

	CAR 2020	BP 2021	VARIATION ANNUELLE MOYENNE DU MONTANT MOYEN SUR LA PERIODE
CHARGES COURANTES (D65)	1 880 348 €	2 204 870 €	17,26 %
Deficit des budgets annexes (D652)	59 572 €	70 683 €	18,65 %
Indemnités, frais de missions élus (D 653)	170 693 €	165 000 €	-3,34 %
Contingent aide sociale (D6552)	0 €	0 €	
Contingent incendie(D 6553)	635 165 €	635 219 €	0,01 %
Contrib. aux organismes de regroupement (D 6554)	46 000 €	84 200 €	83,04 %
Autres contingents & particip. oblig. (autres D 655)	0 €	7 500 €	ns
CCAS (D 657.362)	45 000 €	45 000 €	
Caisse des écoles (D 657.361)	0 €	0 €	
Subv. de fonctionnement au secteur privé (D 6574)	199 263 €	278 105 €	39,57 %
Autres subv. de fonctionnement versées (autres D 657)	664 118 €	789 663 €	18,9 %
Autres charges courantes (autres D 65)	60 537 €	129 500 €	113,92 %

La redevance au SDIS est stable : 635 K€

Les subventions aux budgets annexes progressent de 11 K€

Budgets annexes	Compte d'imputation	BP 2019	CA 2019	CA 2020	BP 21
BA Atelier Relais					
BA Zones d'Activités BARTHES					
BA Zone d'activités MARAT					
BA Zone d'activités MARSAC					
BA Lot route de Beurrières					
BA SPANC M49	6521	45 684,00 €	45 684,00 €	34 572,23 €	45 684,00 €
BA Gites d'ent	6521	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
BA Activités com M4	657364	185 000,00 €	185 000,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
BAUTO ALF Tourisme	657364	0,00 €	0,00 €		
BAUTO CIAS Ambert	657362	50 000,00 €	25 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
	TOTAL A COUVRIR	305 684,00 €	255 684,00 €	254 572,23 €	265 684,00 €

- Contribution aux organismes de regroupement (D6554) : +38 K€
Les animations spécifiques en cours commandées par ALF à des partenaires
 - Animation agricole : 23 K€
 - Animation PIG et PTER : 35 K€
 - Animation forestière : 23 K€
- Les subventions aux autres partenaires (Autres D657) progressent de 19% / CAR 2020
 - 413 K€ à la Maison du Tourisme (408 K€ en 2020)
 - 227 K€ à GEMAPI

Les subventions aux secteurs privés (D6574) progressent de 40% (+79K€) / CAR2020 (200 K€). Pour rappel au CAR 19 (300K€).

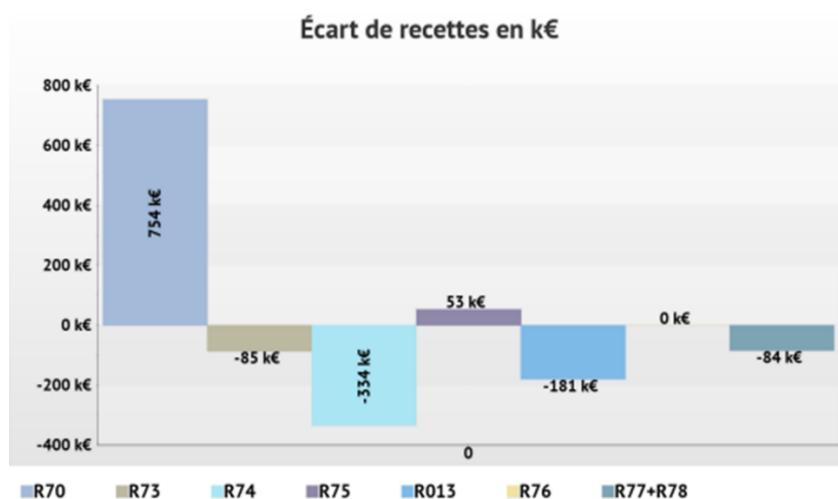
Les projets de subventions seront détaillés au moment du vote du budget

- Les principales évolutions se situent :
 - au niveau des prévisions du pôle CSV (+40K€) par rapport au CAR 2020. 91 K€ réalisés en 2020 et 198 K€ proposés en 2021 dont 67 K€ issus de l'ADMIN
 - au niveau du pôle ECO avec la reconduction des bons d'achats COVID (+14K€) et la remobilisation d'une enveloppe d'aides aux commerces sous-utilisée en 2020.
 - au niveau du pôle AFE : + 8 K€ pour subventions aux propriétaires forestiers et services de remplacement agricole
- Les « autres charges » évoluent du fait des créances mises en non-valeurs ou éteintes et des prévisions de réajustement issues de l'analyse du recouvrement : + 46 k€
- Autres (D65888) :
 - + 15 K€ sur les Saisons culturelles Mystère et Bulle de Môme couvertes par une subvention en recette
 - 25 K€ en animation GRAND RESEAU (Passeurs de mots)

E) **FONCTIONNEMENT : EVOLUTION DES RECETTES PREVISIONNELLES**
 CAR20 PAR RAPPORT AU BP21

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT			
	CAR 2020	BP 2021	Ecart n/n-1
R013 Atténuations de charges	249 k€	68 k€	-72,66 %
R70 Produits des services	1 000 k€	1 754 k€	75,42 %
R73 Impôts et taxes	10 544 k€	10 459 k€	-0,81 %
R74 Dotations et Participations	3 712 k€	3 378 k€	-8,99 %
R75 Autres produits de gestion courante	454 k€	507 k€	11,68 %
R76 Produits financiers	0 k€	0 k€	
R77 Produits exceptionnels	152 k€	68 k€	-55,4 %
R78 Reprises sur provisions réelles	0 k€	0 k€	
Autres recettes de fonctionnement	0 k€	0 k€	
Total recettes de fonctionnement	16 111 k€ (87,46 %)	16 234 k€ (86,49 %)	0,76 %

Les prévisions de recettes globales sont relativement stables (+0.76%). Globalement les chapitres évoluent très différemment :



CH013 : ATTENUATION DE CHARGES : -181 K€

Le poste principal est celui des remboursements sur rémunérations du personnel. Les prévisions 2021 sont de 68 K€ quand le niveau de réalisation de 2020 était de 285 K€. Cette prévision sera revue à la hausse.

CH70 : PRODUITS DES SERVICES : + 754 K€

	CAR 2020	BP 2021
PRODUITS DES SERVICES (R70)	999 654 €	1 753 559 €
Concession dans les cimetières (produit net) (R70311)	0 €	0 €
Redevance occupation dom. public communal (R70323)	0 €	0 €
Autres redevances et recettes diverses (R70388)	58 931 €	0 €
Travaux (R704)	0 €	0 €
Intervention sous facturation (R7061 hors 70611)	0 €	0 €
Redevances services culturels (R7062)	63 049 €	82 000 €
Redevances services sports et loisirs (R7063)	212 537 €	288 000 €
Redevances et droits services sociaux (R7066)	547 357 €	613 553 €
Redevances et droits services périscolaires (R7067)	0 €	0 €
Autres prestations de services (R7068)	9 403 €	24 950 €
Personnel facturé (R7084)	32 129 €	0 €
Remboursement de frais (R7087)	92 832 €	180 734 €
Autres	-16 584 €	564 322 €

Sur le chapitre 70 les principales évolutions sont :

+ 514 K€ autres (R7088) – Régularisation du budget des OM (sous réserve de la délibération afférente)

+ 89 K€ autres redevables – Remboursement de frais (R70878) - Gendarmerie

+ 81 K€ des redevances services sports et loisirs (R70631) - Produits qui progressent dans le contexte Covid

+ 66 K€ des redevances et droits des services sociaux (R7066) – Produits qui progressent dans le contexte Covid. Cette dernière hypothèse semble optimiste dans le contexte sanitaire en ce qui concerne les redevances sports et loisirs et des services sociaux.

CHAPITRE 73 : IMPOTS ET TAXES : -85 K€ (Cf partie fiscalité)

Globalement, une baisse de 0.8% des produits fiscaux est attendue. La fiscalité des ménages stagne (+ 0.04%). L'effet de valorisation des bases de foncier (+0.2%) ne compense pas les pertes de fiscalité des entreprises (- 1.94%).

Les principales évolutions sont :

- Une CVAE qui baisse fortement : -113 K€

- Une délibération du conseil modifiant le coefficient de TASCOM apporte une recette prévisionnelle supplémentaire de 9 K€

CHAPITRE 74 : DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : -334 K€

Cette baisse est essentiellement due au transfert des contrats territoriaux (-289 K€) et la baisse des soutiens directs des partenaires (Agence de l'eau, région, département) par rapport à 2020.

Les variables d'ajustement se maintiennent : une hypothèse de maintien des compensations fiscales a été proposée. A noter que la réforme de la taxe d'habitation va changer l'affectation de recettes fiscales en compensation. Pour l'heure, à défaut d'informations précises, les masses financières sont imputées sur le modèle de 2020.

ALLOCATIONS DE COMPENSATION	2021	2020	2019
748311-Compensation des pertes de bases CET	64 331,00 €	64 331,00 €	54 786,00 €
74833- DCRTP	0,00 €	0,00 €	0,00 €
74833-Compensation au titre CET (CVAE ET CFE)	792,00 €	792,00 €	476,00 €
74834-Compensation au titre TF	711,00 €	711,00 €	627,00 €
74835- Compensation au titre des exonérations de TH	308 131,00 €	308 131,00 €	293 833,00 €
74832- Fond Départemental de Péréquation de la TP	30 399,00 €	30 398,43 €	32 780,59 €
TOTAL	404 364,00 €	404 363,43 €	382 502,59 €

CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTES : + 53 K€

Une prévision d'augmentation des revenus des immeubles (+11%) est faite pour 2021 (+50K€).

F) PERSPECTIVES FISCALES

Sous réserves des états fiscaux 1259

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CAR 2020	BP 2021	VARIATION ANNUELLE MOYENNE OU MONTANT MOYEN SUR LA PERIODE
FISCALITÉ : TAXES MÉNAGES			
Base nette Taxe Habitation	38 148 000 €	38 148 000 €	
Base nette Taxe Habitation RS	0 €	0 €	
Base nette Taxe Foncier Bâti	35 748 000 €	35 819 496 €	0,2 %
Base nette Taxe Foncier Non Bâti	2 852 000 €	2 857 704 €	0,2 %
Taux TH	11,45 %	11,45 %	
Majoration RS			
Taux FB	2,14 %	2,14 %	
Taux FNB	9,61 %	9,61 %	
Produit TH	4 367 946 €	4 367 946 €	
Produit TH RS	0 €	0 €	
Produit FB	765 007 €	766 537 €	0,2 %
Produit FNB	274 077 €	274 625 €	0,2 %
Produit additionnel FNB	11 974 €	11 974 €	
PRODUIT MÉNAGES *	5 419 004 €	5 421 083 €	0,04 %
<small>* La différence du produit ménage inscrit sur cette page et aux pages 3 & 13 correspond à la différence entre produit notifié et produit réel.</small>			
FISCALITÉ : TAXES ENTREPRISES			
Base nette Taxe Professionnelle	0 €	0 €	
Base nette CFE	9 729 000 €	9 748 458 €	0,2 %
Taux TP			
Taux CFE	26,29 %	26,29 %	
Produit TP	0 €	0 €	
Produit CFE	2 557 754 €	2 562 870 €	0,2 %
Produit CVAE	1 399 598 €	1 288 221 €	-7,96 %
IFER + TASCOM + Compensation relais 2010	352 821 €	375 501 €	6,43 %
PRODUIT ENTREPRISES	4 310 173 €	4 226 592 €	-1,94 %
RÔLES SUPPLÉMENTAIRES			
	-2 930 €	0 €	ns
TOTAL FISCALITE DIRECTE	9 726 248 €	9 647 674 €	-0,81 %

La revalorisation des bases est de 0.2% sur le Foncier. En raison de la suppression de la Taxe d'habitation, les bases de TH ne progressent pas. Or elles représentent 50% de l'assiette de l'impôt ménage.

CH73-Impôts et Taxes	PRODUITS 2021	produits 2020	produits 2019	produits 2018
73111 -Taxes foncières et d'habitation (+CFE)	7 983 952,18 €	7 976 758,50 €	7 784 189,60 €	7 442 115,00 €
73112-CVAE	1 288 221 €	1 399 598,00 €	1 291 680,00 €	1 209 146,00 €
73113-TASCOM	185 564 €	176 330,00 €	193 939,00 €	174 879,00 €
73114-IFER	189 937 €	189 937,00 €	174 745,00 €	170 811,00 €
7318 - Autres impôts et taxes	15 000 €	29 254,00 €	45 976,00 €	1 284 361,00 €
73211-Attributions de compensations	181 783,76 €	169 506,05 €	178 823,49 €	31 544,21 €
73223-FPIC	542 846 €	542 846 €	507 643,00 €	435 600,00 €
7331-TEOM	- €	4 198 163,00 €	4 109 771,64 €	3 727 638,63 €
7336- Droits de stationnement (AAGV)	6500	5 300 €	5 300,00 €	5 300,00 €
7362- Taxe de séjour	65000	60 000 €	60 000,00 €	0,00 €
7338 - Autres Taxes	- €	- €	- €	3 559,00 €
TOTAL	10 458 803,94 €	14 747 692,55 €	14 352 067,73 €	14 484 953,84 €

Le passage de la TEOM au Budget annexe des ordures ménagères est à souligner.

La projection de CFE évolue avec les bases de foncier (+19K€).

Les attributions de compensation positives évoluent avec le 7^{ème} rapport de CLETC (+12 K€).

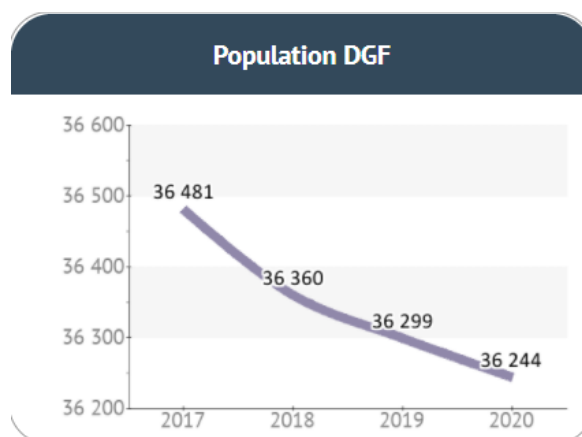
En revanche la chute d'activité 2020 semble atteindre la CVAE (-113 K€).
Le produit de la Taxe de séjour (+5K€) est ajusté.

G) DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT ET FPIC

DOTATIONS	2021	2020	2019	2018	2017
74 124 - DGF d'intercommunalité	886 823,00 €	886 823,00 €	846 340,00 €	892 381,00 €	897 019,00 €
74 126 - DGF de compensation	920 612,00 €	920 612,00 €	937 757,00 €	959 795,00 €	980 265,00 €
TOTAL	1 807 435,00 €	1 807 435,00 €	1 784 097,00 €	1 852 176,00 €	1 877 284,00 €
Pertes annuelles	0	23 338,00 €	-68 079,00 €	-25 108,00 €	-54 027,00 €

FPIC	2021	2020	2019	2018	2017
FPIC Scénario "dérogatoire 30%"	542 846 €	542 846 €	507 643 €	435 600,00 €	366 087,00 €
Attributions de compensations positives	181 783,76 €	169 506,05 €	178 823,49 €	31 544,21 €	31 544,21 €

Pour l'élaboration du DOB, une hypothèse de stabilité a été proposée. Cependant une légère érosion serait à prévoir à cause de la chute de la population.



Le FPIC est reconduit dans l'hypothèse présente selon les modalités 2020 : Le mécanisme a bien été celui du mode dérogatoire dit « dérogatoire à 30% » (507K€)

H) LE BUDGET ANNEXE DES « ORDURES MENAGERES »

1) RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

Sous réserve des CDG20

CC AMBERT LIVRADOIS FOREZ	Solde d'exécution de la section d'investissement		Resultat de fonctionnement		SOLDE DES RAR 2020	BESOIN DE FINANCEMENT
Budget Principal (Hors 812)	déficit	-1 171 018,33 €	excédent	2 548 883,92 €	16 596,42 €	1 154 421,91 €
Budget Principal (Fonction 812)	excédent	52 290,04 €	excédent	1 531 502,17 €		
TOTAL BUDGET PRINCIPAL	déficit	-1 118 728,29 €	excédent	4 080 386,09 €	16 596,42 €	-1 154 421,91 €

Les résultats de la fonction OM sont excédentaires. Il n'y aura pas de report en investissement via le compte 1068. Le report intégral ou partiel du résultat de fonctionnement se fera via la VSI/VSF dans la limite du résultat (1.5 M€).

Le besoin de financement de la Fonction OM n'est pas simulé ici. Dans la mesure où la création du budget annexe s'est faite au 1^{er} janvier 2021, les services n'ont pas inscrit de restes à réaliser. En revanche des ouvertures de crédits ont été réalisées pour la continuité des opérations d'investissements.

2) EVOLUTION PREVISIONNELLE DES BASES ET PRODUITS SANS EVOLUTION DES TAUX

TEOM (Imputation 7331)	Base	Taux	Produits
2016	29 646 866,00 €	12,20%	3 616 917,65 €
2017	30 068 032,79 €	12,20%	3 668 300,00 €
2018	30 554 415,00 €	12,20%	3 727 638,63 €
2019	31 613 628,00 €	13,00%	4 109 771,64 €
2020	32 217 685,00 €	13,00%	4 188 299,05 €
2021	32 282 120,37 €	13,00%	4 196 675,65 €

L'évolution des bases suit celle du foncier. Le produit attendu progresserait de 8 K€.

3) EN ATTENDANT LA DEFINITION DE LA FEUILLE DE ROUTE :

Les enjeux de réduction des ordures ménagères sont nombreux. **Une étude est en cours pour déterminer quel scénario d'investissement retenir.** En attendant, le budget des OM dispose d'un résultat important. Celui-ci lui permettrait de répondre aux exigences règlementaires suivantes :

- Diminuer de moitié la quantité de déchets enfouis d'ici 2025 (Mise en place de la Taxe générale sur les activités polluantes dès 2021)
- Extension des consignes de tri
- Diminution de 10% des déchets entre 2010 et 2020
- Atteindre 65% de déchets valorisés en 2025
- Améliorer le tri à la source des biodéchets d'ici 2024 (SLGDO)
- Mise en place de la tarification incitative en 2025

4) LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS 2021 :

Le solde 2021 d'équipement est de 799 K€. Le budget des ordures ménagères prévoit des dépenses d'équipements de 822 K€ pour des recettes d'équipements de 82 K€.

Les principaux investissements 2021 sont :

-Equipements de collecte et déchetteries : 518 K€

-Opération d'amélioration des déchetteries : 176 K€

- De Marat : 140 K€
- De Viverols : 20 K€
- De Cunlhat : 16 K€

5) LE PROJET DE BUDGET DES OM AU STADE DU DOB

En section de fonctionnement :

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	
Recettes d'exploitation, de gestion	
013 Atténuation de charge	
70 Produits des services, du domaine et ventes	162 200,00 €
73 Impôt et taxe	4 188 299,05 €
74 Dotations et participations	731 585,00 €
75 Autre produits de gestion courante	5 500,00 €
Recette financières	
77 Produits exceptionnels	32 400,00 €
64 Remboursement sur rémunération du personnel	18 000,00 €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCT.	5 137 984,05 €
RECETTE D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	
Excédent reporté	
R 002	1 531 502,17 €
042 Amortissement	7 197,32 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCT.	1 538 699,49 €
TOTAL RECETTES DE FONCT. CUMULEES :	6 676 683,54 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses d'exploitation et de gestion	
011 Charges à caractère général	
012 Charges de personnel et frais assimilés	2 062 338,32 €
65 Autres charge de gestion courante	1 766 261,18 €
658 - Charges diverses de gestion courante	1 010 000,00 €
514 321,52 €	
Dépenses financières	
66 Charges financières	7 945,41 €
67 Charges exceptionnelles	2 100,00 €
022 Dépenses imprévus	400 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCT.	5 762 966,43 €
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	
023 Virement à la section d'investissement	452 064,82 €
042 Dotations aux amortissements	461 652,29 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCT.	913 717,11 €
TOTAL DEPENSES DE FONCT. CUMULEES :	6 676 683,54 €

En section d'investissement :

INVESTISSEMENT	BP 2021
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	
Recettes d'équipement	
10 Dotations, fonds divers et réserves	- €
10222 FCTVA	
13 Subvention d'investissement	82 200,00 €
16 Emprunts et dettes assimilés	
TOTAL RECETTES REELLES D'INVEST.	82 200,00 €
RECETTE D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	
Recette financières	
R 001	52 290,04 €
021 Virement de la section de fonctionnement	452 064,82 €
024 Produit de cessions	- €
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	461 652,29 €
041 Créance immo, sortie actif, intégration frais études	
TOTAL RECETTES D'ORDRE D'INVEST.	966 007,15 €
TOTAL RECETTES D'INVEST. CUMULEES :	1 048 207,15 €
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	
Dépenses d'équipement	
20 frais d'étude recherche	10 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	710 850,00 €
23 Immobilisations en cours	160 000,00 €
Dépenses financières	
16 Emprunts et dettes assimilées	90 159,83 €
020 Dépenses imprévues	70 000,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVEST.	1 041 009,83 €
DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	
040 Opérations d'ordre de transfert entre section	7 197,32 €
041 Créance immo, sortie actif, intégration frais études	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVEST.	7 197,32 €
TOTAL DEPENSES D'INVEST. CUMULEES :	1 048 207,15 €

I) TRAJECTOIRE BUDGETAIRE ET FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL

Comme nous l'avons vu plus haut, le présent rapport d'orientation budgétaire se situe au moment de la première conférence budgétaire.

L'analyse des premières prévisions sera reprise par les services d'ici le vote du budget. Le présent rapport se situe donc en cours du processus de construction du BP21.

Les hypothèses présentées lors de cette première conférence budgétaire permettent d'entrevoir les perspectives pour le vote du budget 2021.

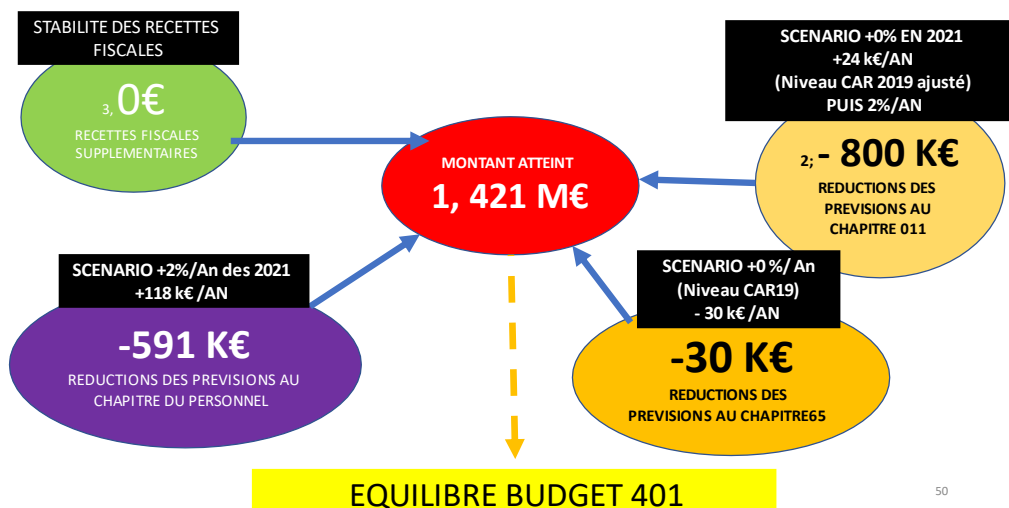
Cette partie propose une synthèse de l'ensemble des travaux menés jusqu'ici :

1) CONCLUSIONS DE LA PREMIERE CONFERENCE BUDGETAIRE

La vague de la fusion passée, le paysage institutionnel et le partage des compétences se stabilisent en 2021. Les élections offrent un temps de stabilité qui permet de refaire une ligne de base financière et fiscale.

Au stade de la première conférence budgétaire, les prévisions ne permettent pas d'équilibrer le budget. Le Président a donc chargé les Vice-Présidents de revoir les premières prévisions pour équilibrer le budget 2021.

LE SCENARIO D'EQUILIBRE DU BUDGET 401 en 2021



Les hypothèses retenues lors de la conférence Budgétaire pour équilibrer le budget en fonctionnement

- **STABILITE DES RECETTES FISCALES**
- **AU CHAPITRE 012 : +2% DES DEPENSES DE PERSONNELS soit + 118 K€/AN par rapport au CAR2020**
- **AU CHAPITRE 011 : STABILITE DES DEPENSES DES CHARGES A CARACTERE GENERAL : + 24K€ SOIT 0. % du CAR19 AJUSTE**
- **AU CHAPITRE 65 : DIMINUTION DES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : - 30 K€ par rapport CAR 20 soit le niveau du CAR19**

2) LES HYPOTHESES PLURIANNUELLES DE FONCTIONNEMENT

Données présentées en €

a) Hypothèses pluriannuelles pour les recettes de fonctionnement

- Stabilité DGF / 2020
- + 1% par an sur les produits des services
- + 1% sur la CVAE
- 0.2%/ an sur les bases de foncier bâti et non bâti, CFE
- Des bases de TH figées
- Pas de mise en place de majoration spéciale sur les résidences secondaires sur le mandat
- Une stabilité des variables d'ajustements et des Attributions de compensation

b) Hypothèses pluriannuelles pour les dépenses de fonctionnement

- chapitre 012 : +2% des dépenses de personnels (+ 118 k€/an) / car2020 et maintien de l'hypothèse de **2% par à partir de 2022**

- chapitre 011 : stabilité des dépenses des charges à caractère général (+ 24k€ soit 0%) / CAR19 ajuste **puis 2% par an à partir de 2022**
- chapitre 65 : diminution des autres charges de gestion courante (- 30 k€) / CAR 20 **puis stabilité**

Enfin, au moment de la conférence budgétaire, il semblerait que certaines dépenses/recettes n'aient pas pu être prises en compte par les services : transferts simulés de l'abattoir (140 k€ en dépenses) et de l'extension des places en crèche (50k€), divers projets validés en bureau.

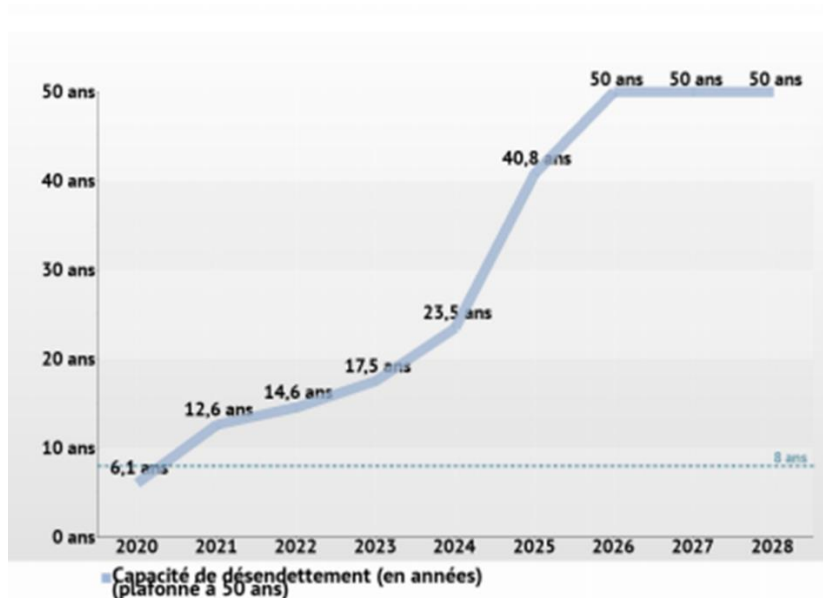
3) PROJECTION SUR LA CHAÎNE DE L'ÉPARGNE (en €)

Le scénario que souhaite atteindre la conférence budgétaire a pour objectif d'atteindre une CAF nette nulle en 2021 ainsi que l'équilibre budgétaire.

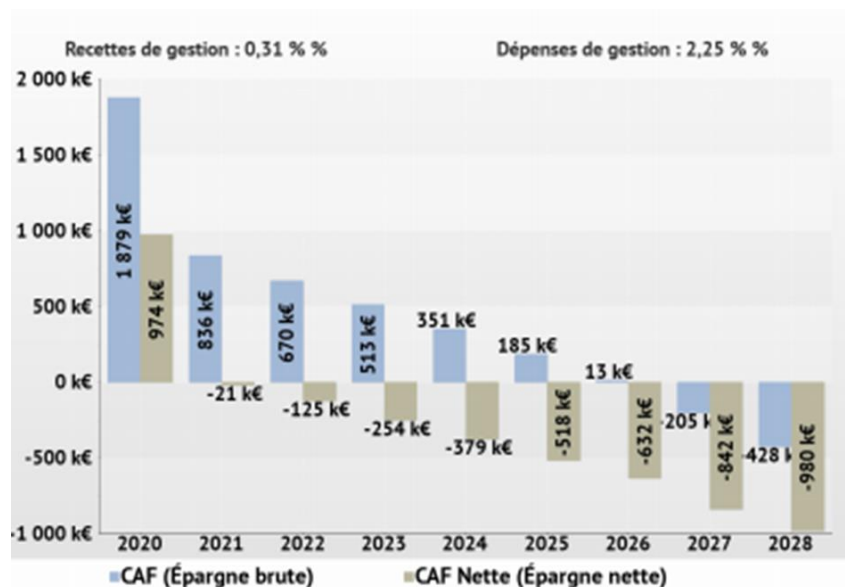
La projection proposée ci-dessous n'est valable qu'à condition de respecter les perspectives de réduction données par la conférence budgétaire. A défaut cette simulation est obsolète.

ÉQUILIBRES FINANCIERS	CA 2020 en €	CA 2021 en €	CA 2022 en €	CA 2023 en €	CA 2024 en €	CA 2025 en €	CA 2026 en €	CA 2027 en €	CA 2028 en €	Variation annuelle moyenne ou montant moyen
RECETTES DE GESTION (hors cessions)	15 959 130	16 165 983	16 192 388	16 234 149	16 276 270	16 318 754	16 361 604	16 361 604	16 361 604	0,31 %
<i>dont DGF (R741)</i>	1 807 435	1 807 435	1 807 435	1 807 435	1 807 435	1 807 435	1 807 435	1 807 435	1 807 435	0,00 %
<i>dont fiscalité directe</i>	9 726 248	9 662 675	9 671 543	9 695 592	9 719 826	9 744 243	9 768 845	9 768 845	9 768 845	0,05 %
DÉPENSES DE GESTION	14 011 148	15 182 773	15 393 543	15 608 312	15 827 155	16 050 153	16 277 387	16 508 940	16 744 895	2,25 %
<i>dont charges générales (D011)</i>	2 720 407	3 437 000	3 505 740	3 575 855	3 647 372	3 720 319	3 794 725	3 870 620	3 948 032	4,77 %
<i>dont dépenses de personnel (D012)</i>	5 895 743	6 014 000	6 134 280	6 256 966	6 382 105	6 509 747	6 639 942	6 772 741	6 908 196	2,00 %
ÉPARGNE DE GESTION	1 947 982	983 210	798 845	625 837	449 115	268 601	84 217	-147 336	-383 291	0,00 %
<i>Frais financiers</i>	202 877	188 428	170 026	153 662	138 026	123 519	110 245	97 218	97 218	ns
ÉPARGNE BRUTE (CAF)	1 879 239	836 395	670 031	512 966	351 438	184 967	13 370	-205 156	-428 430	0,00 %
<i>Amortissement capital de la dette</i>	905 517	857 153	794 706	767 193	730 771	703 401	645 110	637 313	637 313	ns
ÉPARGNE NETTE (CAF nette)	973 722	-20 758	-124 675	-254 227	-379 333	-518 434	-631 740	-842 469	-979 503	0,00 %
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (hors dette)	2 480 203	4 649 623	1 766 858	1 280 007	1 187 000	1 187 000	1 187 000	1 187 000	1 187 000	ns
RECETTES D'INVESTISSEMENT (yc cessions, hors dette)	2 311 336	2 579 476	1 429 288	1 360 528	1 000 000	901 000	802 000	750 000	750 000	ns
EMPRUNTS NOUVEAUX	0	0	0	0	0	0	0	0	0	ns
SOLDE DE CLÔTURE REPORTÉ	565 548	1 370 403	-720 502	-1 182 747	-1 356 453	-1 922 786	-2 727 220	-3 743 960	-5 023 429	ns
RÉSULTAT DE CLÔTURE AU 31/12	1 370 403	-720 502	-1 182 747	-1 356 453	-1 922 786	-2 727 220	-3 743 960	-5 023 429	-6 439 932	ns
ENCOURS DE DETTE AU 31/12	11 403 619	10 546 466	9 751 760	8 984 567	8 253 796	7 550 395	6 905 285	6 267 972	5 716 899	-8,27 %

Avec les propositions de la conférence budgétaire, ALF ne sort pas pour autant de la zone rouge. Le seuil d'alerte est atteint dès 2021 (Capacité de désendettement > 12 ans) et la situation se dégrade par effet de ciseaux.



La situation pluriannuelle se dégrade parce qu'ALF dispose une EPARGNE BRUTE qui est inférieure en valeur à l'amortissement du capital de la dette. Cette situation s'aggrave d'année en année.



La situation n'est donc toujours pas satisfaisante. Dès lors, deux mesures principales sont envisageables :

- La mise en place d'un plan d'économie
- L'augmentation des recettes

Dans cette situation tout nouveau recours à l'emprunt entraîne une dégradation de la CAF nette d'ALF. Pour ne pas recourir à l'emprunt, ALF dispose de deux leviers :

- **Le résultat 2020**
- **La baisse du solde d'équipements en investissement (=Baisse des investissements)**

C'est dans ce contexte que nous allons analyser la situation d'ALF au regard des investissements programmés au stade de la conférence budgétaire.

4) UN SCENARIO D'ECONOMIE ET DE REORGANISATION POUR LE MANDAT

ALF doit préparer l'intégration de nouvelles compétences (Abattoir, Extensions Crèches, Eau et assainissement, PLUI), tout en finançant les actions prévues au quotidien par l'exécutif.

Pour passer sous les seuils d'alerte et pour préparer l'avenir, comme nous l'avons vu précédemment ALF a pour nécessité de reconstituer une Epargne brute : Cette priorité passerait par l'atteinte annuelle d'un scénario cible en dépenses et en recettes.

Avec la suppression de la taxe d'habitation, les perspectives d'évolution des recettes fiscales sont quasiment divisées par deux. Dès lors, si la capacité d'action en matière fiscale semble dans un premier temps réduite, il convient de travailler en parallèle les économies de gestion.

5) UNE PREMIERE APPROCHE POUR LE PLAN D'ECONOMIE

L'ambition pourrait être de retrouver une capacité de désendettement à 7 ans à horizon 2026. Pour cela un plan d'économie et d'optimisation des recettes serait conçu. ALF pourrait avoir pour cible d'atteindre 2M€ d'Epargne Brute en 2026. Pour orienter, l'action des services, **un élu aux finances pourrait être désigné pour piloter le dispositif aux côtés du président et de la DG.**

Désormais, les marges de manœuvre fiscales sont moins importantes, par conséquent, pour financer les nouveaux projets, les nouvelles compétences, ALF passera inexorablement par une réallocation de moyens, par un renoncement sur certains services au profit de nouveaux projets.

LE PROJET DE BUDGET PAR POLE

FONCTIONNEMENT

Somme de Proposé BP 2021	Étiquettes de colonnes *							
Étiquettes de lignes	ADG	AFE	CSV	ECO	EJE	SOCIAL	STE	RMO
011 - Charges à caractère général	1 533 420,00 €	287 065,00 €	651 385,00 €	286 760,00 €	305 300,00 €	629 814,00 €	566 796,00 €	30 100,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 103 691,41 €	215 619,14 €	1 442 831,56 €	412 729,38 €	1 518 084,96 €	386 037,26 €	370 488,67 €	155 754,16 €
014 - Atténuations de produits	3 501 773,32 €			5 000,00 €				
65 - Autres charges de gestion courante	1 158 901,69 €	333 884,00 €	239 405,00 €	457 179,00 €	5 000,00 €	4 500,00 €	6 000,00 €	
66 - Charges financières	188 428,38 €							
67 - Charges exceptionnelles	12 000,00 €	900,00 €			2 200,00 €	- €	2 980,00 €	
Total général	8 498 214,80 €	837 468,14 €	2 333 621,56 €	1 161 668,38 €	1 830 584,96 €	1 020 351,26 €	946 264,67 €	185 854,16 €

Somme de Proposé P	Étiquettes de colonnes *							
Étiquettes de lignes	ADG	AFE	CSV	ECO	EJE	RMO	SOCIAL	STE
013 - Atténuations de charges	15 000,00 €		48 000,00 €		5 000,00 €			
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	514 321,52 €	100,00 €		80 921,00 €	159 000,00 €		544 918,00 €	164 048,00 €
73 - Impôts et taxes	10 387 303,76 €			65 000,00 €			6 500,00 €	
74 - Dotations, subventions et participations	2 261 799,00 €	302 900,00 €	90 300,00 €	62 500,00 €	534 284,00 €	84 200,00 €	42 438,22 €	
75 - Autres produits de gestion courante		2 900,00 €		160 716,00 €			6 091,00 €	337 492,00 €
77 - Produits exceptionnels		62 960,00 €	4 250,00 €		500,00 €			
Total général	13 178 424,28 €	368 860,00 €	432 800,00 €	369 137,00 €	698 784,00 €	84 200,00 €	599 947,22 €	501 540,00 €

La répartition des dépenses/recettes actuelles d'ALF reflète l'histoire des EPCI fusionnés. L'organisation de la dépense/recette indique les équilibres du présent. L'ambition serait donc de construire un projet, une vision d'avenir qui réoriente, si nécessaire, les moyens en fonction des priorités des habitants. Ce plan ne peut s'entendre qu'à l'échelle d'un ou plusieurs mandats.

A partir des priorités du projet de territoire définies par le conseil communautaire ; un projet d'administration pourrait proposer une nouvelle organisation administrative (projet d'administration, projet RH et financier) en accord avec ce projet politique.

C'est à partir du projet et des réorganisations prévues sur 6 ans ou plus que l'exécutif orienterait les économies et les perspectives de recettes.

6) EXEMPLE DE METHODE DE TRAVAIL POUR LE PLAN D'ECONOMIE DE GESTION

Au préalable, il est important de préciser que ce plan s'entend uniquement si les réductions de prévisions proposées en conférence budgétaire sont atteintes.

LE PLAN D'ECONOMIE (EXEMPLE)

Retrouver une capacité de désendettement de 7 ans en 2026

DÉSENETTEMENT CIBLE (EN ANNÉES)	14,28 ans	11,00 ans	10,00 ans	9,00 ans	8,00 ans	7,00 ans								
RECETTES DE GESTION	15 959 150	16 165 983	16 192 388	16 234 149	16 276 270	16 318 754	16 561 604							
DÉPENSES DE GESTION	14 011 148	15 182 773	15 029 528	15 073 190	15 109 152	15 135 398	15 143 573							
► Dépenses de personnel (D012)	5 895 743	2,0058	6 014 000	2,0000	6 134 280	2,0000	6 256 966	2,0000	6 382 105	2,0000	6 509 747	2,0000	6 639 942	2,00
► Charges à caractère général (D011)	2 720 407	26,3414	3 437 000	2,0000	3 505 740	2,0000	3 575 855	2,0000	3 647 372	2,0000	3 720 319	2,0000	3 794 725	2,00
► Atténuations produits (D014)	3 514 650	-1,1985	3 556 773	0,0000	3 556 773	0,0000	3 556 773	0,0000	3 556 773	0,0000	3 556 773	0,0000	3 556 773	0,00
► Autres charges courantes (D65)	1 880 348	15,6701	2 175 000	1,0000	2 196 750	1,0000	2 218 718	1,0000	2 240 905	-1,0000	2 263 314	1,0000	2 285 947	1,00
► Autres dépenses + imprévues	0	0,0000	0	0,0000	0	0,0000	0	0,0000	0	0,0000	0	0,0000	0	0,00
Coût fonctionnement investissements (en %)	0,0000	0	0,0000	0	0,0000	0	0,0000	0	0,0000	0	0,0000	0	0,0000	0
Économies de gestion		0	-364 015	-535 122	-718 005	-914 735	-1 133 814							

Dans l'exemple il s'agirait d'atteindre 364 K€ d'économie/recettes en 2022. Ce scénario est présenté à titre d'exemple pour expliciter la méthode de travail proposée. Les éléments d'objectifs à atteindre sont modulables et évolueront avec les contextes.

Quelques pistes de travail pour réaliser des économies de gestion

- Retravailler la répartition du FPIC e
- Renoncer progressivement à certains locaux (mutualisation)
- Etudier la possibilité de cession de patrimoine (Quel projet ?)
- Mettre en place le projet d'administration en lien avec le projet de territoire puis du projet de mandat : optimisation des process administratifs
- Créer un siège administratif commun
- Céder la gestion de proximité de certains équipements aux communes (exemple des logements)
- Poursuivre la renégociation des emprunts (en cours)

J) LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL 2021

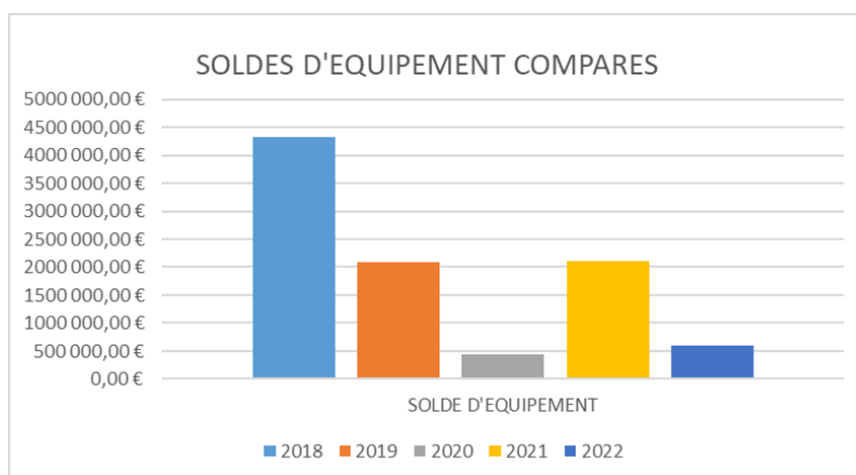
Deux précautions préalables :

- Quel que soit le scénario réalisé pour équilibrer la section d'investissement, il ne répond pas pour l'heure, à la priorité financière, à savoir couvrir au minimum l'annuité de la dette en capital avec l'ÉPARGNE BRUTE.
- **Les scénarios proposés ont été réalisés en considérant que les objectifs de réductions sur le fonctionnement sont atteints**

1) LE SOLDE D'ÉQUIPEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Étiquettes de lignes	Somme de RAR dépenses	Somme de RAR recettes	Somme de Total dépenses	Somme de Total recettes
ADG	238,966.12 €		398,276.38 €	581,633.13 €
AFE	40,444.00 €	187,744.00 €	541,408.00 €	360,794.00 €
CSVA	225,514.52 €	628,424.31 €	703,131.02 €	841,506.81 €
ECO	803,950.60 €	305,335.22 €	1,981,582.22 €	454,570.22 €
EJE	1,455.49 €		85,499.00 €	27,666.00 €
RMO	2,718.00 €		59,000.00 €	- €
SOC			373,050.00 €	- €
STE	33,893.28 €	235,999.70 €	495,243.00 €	269,306.10 €
Total général	1,346,942.01 €	1,357,503.23 €	4,637,189.62 €	2,535,476.26 €

L'exécutif d'ALF a inscrit 4.6 M€ de dépenses d'équipement et 2.5 M€ de recettes d'équipement. Le solde d'équipement pour 2021 est de 2.1 M€.



La répartition des prévisions et leurs lissages dans le temps seront modifiés au terme de la construction du budget. (Impact COVID, Mise en place et lissage dans le temps)

Budget Principal ALF	10/02/2021					
	BP 2021		BP 2022		BP 2023	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
AFE	541 408,00 €	360 794,00 €	538 782,00 €	160 655,00 €	309 931,00 €	251 528,00 €
STE	495 243,00 €	269 306,10 €	191 500,00 €	0,00 €	251 500,00 €	0,00 €
CSVA	703 131,02 €	841 506,81 €	109 200,00 €	0,00 €	86 200,00 €	0,00 €
EJE	85 499,00 €	27 666,00 €	55 000,00 €	24 000,00 €	15 000,00 €	8 000,00 €
RMO	59 000,00 €	0,00 €	62 000,00 €	0,00 €	62 000,00 €	0,00 €
ECO	1 981 582,22 €	454 570,22 €	230 000,00 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €
SOCIAL	373 050,00 €	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
ADG	398 276,38 €	581 633,13 €	253 376,00 €	681 633,13 €	268 376,00 €	752 000,00 €
TOTAL	4 637 189,62 €	2 535 476,26 €	1 479 858,00 €	881 288,13 €	993 007,00 €	1 011 528,00 €

2) LES PRINCIPAUX PROJETS 2021 :

ALF porterait 108 projets sur l'année 2021. Sur l'exercice en cours, nous relevons l'absence de projet majeur en volume. Le renoncement sur le projet de Cunlhat implique le remboursement des subventions déjà perçues.

BUDGET PRINCIPAL 401				
poles	opération	libellé opération	Total dépenses	Total recettes
ECO	139	MSAP Cunlhat	642,866.22 €	- €
ECO	266	ZI Ambert	403,000.15 €	64,000.00 €
STE	274	Siege CCI	60,450.00 €	- €
SOC	N289	Maison de Santé Ambert	50,000.00 €	- €
ECO	290	Auberge Col des Supeyres	222,000.00 €	- €
ECO	150	Centre d'accueil Le Brugeron	171,152.00 €	- €
CSVA	N286	Travaux énergétiques Médiathèque Ambert	144,000.00 €	58,800.00 €
AFE	151	PLUI	124,360.00 €	- €
CSVA	107	Médiathèque Ambert	132,730.00 €	62,146.00 €
AFE	255	Subvention Habitat OPAH-RU	65,000.00 €	- €

ADG	272	Appel à Projet N°1 Santé	120,000.00 €	- €
CSVA	196	Piscine	115,492.87 €	408,574.31 €
CSVA	222	Equipements extérieurs piscine	104,500.00 €	286,072.50 €
AFE	238	CEE	100,000.00 €	100,000.00 €
AFE	119	Subvention habiter mieux	60,000.00 €	- €
STE	259	Investissement Patrimoine bâti	53,133.00 €	13,813.00 €
ADG	160	Travaux bâtiments ALF	15,000.00 €	- €
RMO	180	Logiciels Communes	69,000.00 €	- €

Les données présentées dans ce tableau sont exceptionnellement celles du bureau du 26/02. Elles sont susceptibles d'être modifiées par la seconde commission finances et la conférence budgétaire n°2

3) COMMENT FINANCER L'INVESTISSEMENT EN 2021 ?

ALF est confronté à un problème d'effet de ciseaux en section de fonctionnement. Son épargne nette est négative et, en théorie, elle ne peut ni investir ni emprunter. En revanche, elle dispose d'un résultat de fonctionnement à reporter (1.4M€). Cependant, l'exécutif est pris dans un dilemme car il souhaite utiliser une partie du résultat pour protéger la section de fonctionnement en 2021, 2022. De cette situation ressurgit l'idée de recourir à l'emprunt qui, lui, a pour conséquence d'aggraver la situation de la section de fonctionnement.

Cette situation ne serait pas inquiétante si le phénomène était ponctuel. Ce n'est pas le cas, puisque les prévisions en dépenses progressent plus vite que les prévisions en recettes.

Par conséquent, les élus ont décidé de réduire au maximum le recours à l'emprunt. Pour cela, il s'agit de diminuer les prévisions d'investissement sur l'exercice en reportant un maximum de projets dans le temps.

4) QUELQUES SCENARIOS D'EQUILIBRE POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Plusieurs scénarios de reports ont été imaginés pour équilibrer la section de fonctionnement. Ces scénarios mesurent l'effort de réduction du solde d'équipement (Dépenses-Recettes d'investissement) selon :

1. Le degré de protection de la section de fonctionnement
2. Le recours ou non à l'emprunt

1) SCENARIO 1 : ANNEE BLANCHE (FICTIF COMPTE TENU DES ENGAGEMENTS DEJA PRIS)

-LE RESULTAT 2020 EST CONSERVE EN FONCTIONNEMENT : 1.4 M€

-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT = 0 M€

-RECOURS A L'EMPRUNT = 0 €

BESOIN DE REVISION DU SOLDE D'EQUIPEMENT : - 2.1 M€

2) SCENARIO 2 : REDUIRE LES INVESTISSEMENTS -1M€

-LE RESULTAT 2020 CONSERVE EN FONCTIONNEMENT : 220 K€

-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT = 1.18 M€

-RECOURS A L'EMPRUNT = 0 €

BESOIN DE REVISION DU SOLDE D'EQUIPEMENT : - 1 M€

3) SCENARIO 3 : REDUIRE LES INVESTISSEMENTS -800K€

-LE RESULTAT 2020 CONSERVE EN FONCTIONNEMENT : 0 €

-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT = 1.4 M€

-RECOURS A L'EMPRUNT = 0 €

BESOIN DE REVISION DU SOLDE D'EQUIPEMENT : -800 K€

Les scenarios 123 n'agissent ni sur le volume de la dette ni sur les dépenses/recettes réelles de la section de fonctionnement. En conséquence, ils n'ont pas d'incidence sur la capacité d'endettement qui reste au-dessus des seuils d'alerte (>12 ans)

4) SCENARIO 4 : NE PAS RETRAVAILLER LES INVESTISSEMENTS : 0€

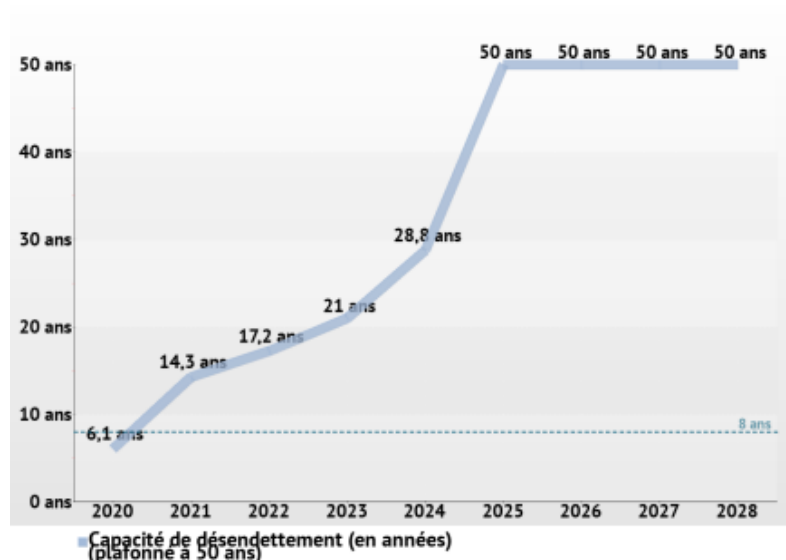
-LE RESULTAT 2020 CONSERVE EN FONCTIONNEMENT : 600 K€

-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT = 800 K€

-RECOURS A L'EMPRUNT = 1.4 M€

BESOIN DE REVISION DU SOLDE D'EQUIPEMENT : 0 K€

Le scénario 4 agit sur la section de fonctionnement et sur le volume de la dette. Il aggrave la capacité de désendettement. (>14 ans) En conséquence, il a un fort impact sur l'Épargne Nette. (-233 K€ dès 2022 contre -125K€ dans les 3 premiers scénarios)



K) CONCLUSIONS

Les conclusions d'un DOB servent à préparer l'avenir et à réajuster une trajectoire budgétaire. Compte tenu de la situation de l'épargne nette quasi-nulle, une recette ou une dépense imprévue importante peut faire passer ALF d'une situation positive à négative à tout moment.

Au stade des conclusions de la première conférence budgétaire et sous réserve de réussir les réductions de prévisions demandées, ALF est confronté à plusieurs défis.

Le budget 2021 est le premier du mandat. La durée de la mandature devrait être mise à profit pour rétablir une situation financière durable.

Le financement de nouvelles compétences et de nouveaux projets demande à ALF de libérer une capacité d'investissement pour financer les services qui vont devenir obligatoires. (Eau et Assainissement notamment)

Au stade de la conférence budgétaire N°1 (26 JANVIER)

Par ordre de priorité, malgré les réductions de prévisions demandées par l'exécutif aux services :

- **ALF ne peut plus couvrir l'annuité de sa dette en capital sur la durée du mandat**
- **Les dépenses de fonctionnement d'ALF croissent plus vite que les recettes de fonctionnement ce qui dégrade tous les ans son EPARGNE DE GESTION**
- **ALF ne peut théoriquement pas investir : ALF libère une Epargne nette négative sur la durée du mandat**
- **ALF n'est plus solvable : ALF ne peut pas recourir à l'emprunt sans améliorer sensiblement sa section de fonctionnement**

- **ALF dispose d'un résultat de fonctionnement pour se protéger sur 2021**

Afin d'améliorer cette situation, l'exécutif propose de :

- **Ecrire un projet de mandat qui s'appuie sur les priorités du projet de territoire**
- **Réaliser un plan d'économie et d'ajustement des recettes confié à un élu référent sur la durée du mandat**
- **De protéger la section de fonctionnement avec un report partiel du résultat 2020.**
- **Dans la mesure du possible, de ne pas recourir à l'emprunt en 2021 pour ne pas aggraver la situation de la section de fonctionnement**
- **Reporter une partie importante de ses investissements (>1M€)**

ANNEXE 1 : MAQUETTE BUDGETAIRE 2021 (FONCT)

POLE AFE : AGRICULTURE / FORET / URBANISME / ENERGIE						
Collectivité	Budget	SERVICE (N+1)	Sous-service (N+2)	Code compta	Fonctions associées	N° Service Emetteur TVA
CC ALF	Budget Principal 40100	GENERAL AFE		GENERAL AFE		020
		AGRICULTURE - FORET	FORET	FORET		90
		CdevONTRATS DE RIVIERE	AGRICULTURE	AGRI		92
			CONTRAT TERRITORIAL DORE AMONT	CTDA		833
			CONTRAT TERRITORIAL DORE MOYENNE	CTDM		833
			CONTRAT TERRITORIAL ANCE DU NORD	CTANCE		833
		GEMAPI		GEMAPI		831
		URBANISME -HABITAT	HABITAT	HABITA		70
ENERGIE - DEVELOPPEMENT DURABLE	URNANISME	URBANISME		820		
	ATELIER ST AMANT	ENRDD		93		
		ATELIER ST AMAN		90	09-Atelier Decoupe	

POLE ECO : ECONOMIE / TOURISME							
Collectivité	Budget	SERVICE (N+1)	Sous-service (N+2)	Code compta	Fonctions associées	N° Service Emetteur TVA	
CC ALF	Budget Principal 40100	DEVELOPPEMENT ECO	ANIMATION ECONOMIE	ANIMECO		90	
			AIDE COMMERCES	AIDE COM		94	
			AERODROME	AERODROME		90	
			ZAE	ZAE		90	
		COMMERCES ET MULTIPLES RURAUX	HALLE COMMERCIALE	HALLE COM		90	
			COMMERCE BEURRIERES	COM BEURRIERES		90	
			BOULANGERIE DU BRUGERON	BOUL BRUGERON		90	
			AUBERGE DE LA FORIE	AUB FORIE		90	
			GITE LES PLAINES	GITE LES PLAINE		90	
			MULTIPLE STE CATHERINE	MULTIPLE STE CA		90	
			MULTIPLE BERTIGNAT	MULTIPLE BERTIG		90	
			RESSOURCERIE	RESSOURCERIE		90	
			LOCAL COMMERCIAL VIVEROLS	LOC COMM VIV		90	
			EPICERIE ST CLEMENT	EPICERIE ST CLE		90	
			CASINO MARSAC	CASINO MARSAC		90	
			BATIMENT BONNAMAIN	BAT BONNA		90	
			HABITAT LA CHAULME	HABITAT LA CHAU		90	
		MSAP	GENERAL MSAP	GENMSAP		96	
			MSAP VIVEROLS	MSAPVI		96	
			MSAP OLLIERGUES	MSAPOL		96	
			MSAP SAINT GERMAIN	MSAPSG		96	
			MSAP CUNLHAT	MSAPCU		96	
			MSAP ARLANC	MSAPAR		96	
			MSAP FOURNOIS	MSAPFO		96	
			GENERAL TOURISME	GALTOUR		95	
			BÂTIMENTS OFFICE DE TOURISME	BÂTIMENTS OT		95	
			GITE DES PRADEAUX	GITE PRADEAUX		95	
		Tourisme	GITE TOURISTIQUE	GITE TOURISTIQ		95	
			CENTRE VACANCES PRABOURE	VAC PRABOURE		95	
			Village VacancesLe Brugeron	VV LE BRUGERON		95	
			AUBERGE DES SUPEYRES	AUB SUPEYRES		95	
			SPL LA O et Auberge Col du Beal	SPL LA O COL BE		95	
			ACTIVITES PLEINE NATURE	APN		414	
			POLE PLEINE NATURE	PPN		414	
			HEBERGEMENT CORAL	HEBER CORAL		95	
			Budget annexe Atelier Relais 43800	ATELIER RELAIS TOUR SUR MEYMONT	AR TOUR/MEY		
				ATELIER RELAIS BOULANGERIE VERTOLAYE	AR BOUL VERTO		
		ATELIER RELAIS TRAPON		AR TRAPON			
		CAT AMBERT		CAT AMBERT			
		USINE RELAIS COMPTE		UR COMPTE			
		USINE RELAIS FEDIT		UR FEDIT			
		USINE RELAIS LIVRABOIS		UR LIVRABOIS			
		Budget annexe Gites d'entreprises 42000	USINE RELAIS BERTIGNAT	UR BERTIGNAT			
			GITE ENTREPRISE DORE L'EGUS	GE DORE L'EGUS			
			GITE ENTREPRISE VERTOLAYE	GE VERTO			
		Budget annexe ZA LES BARTHES 41900	GITE ENTREPRISE OLLIERGUES	GE OLLIERGUES			
		Budget annexe ZA MARAT 43900					
		Budget annexe Activités Commerciales 42300	STATION ST ANT	STANT			
STATION MARAT	STATION MARAT						
RC LE BRUGERON	RC LE BRUGERON						
RC LOTISSEMENT ARLANC	RC LOT ARLANC						
CAVE VINS SAUVESSENGES	CAVE VINS SALV						
MULTIPLE SAILLANT	MULTI SAILLANT						
SKI PRABOURE	SKI PRABOURE						
AR FOUGEROUSE	AR FOUGEROUSE						

POLE CSV : CULTURE / SPORT & VIE ASSOCIATIVE

Collectivité	Budget	SERVICE (N+1)	Sous-service (N+2)	Code compte	Fonctions associées	N° Service Emetteur TVA
CC ALF	Budget Principal 40100	BATIMENTS CULTURE ET PATRIMOINE	MANUFACTURE IMAGE	MANUFAC IMAGE		322
			SITE MONTELOUX	SITE MONTELOUX		322
			GARE ARLANC	GARE ARLANC		314
			COMMERCE RUE DU CHATEAU	CHATEAU COM		7
			AUTRES SITES	AUTRES SITES		304
		ACTION CULTURELLE	FESTIVAL MONTELOUX	FESMONT		33
			SAISON CULTURELLE - MIM	SACULTMIM		
		SERVICE AUX ASSOC		SEASSO		025
		SUBVENTION CULTURE ET SPORT	SUBVENTION SPORT	SUB SPORT		41
			SUBVENTION CULTURE	SUB CULTURE		33
		LUDOTHEQUE POINT DE LECTURE	GRAND RESEAU	GRAND RESEAU		321
			RESEAU AMBERT	LPLAMB		
			RESEAU CUNHAT	LPLCUN		
			RESEAU HAUT LIVRADOIS	LPLHL		
			RESEAU VERTOLAISE	LPLVERT		
			RESEAU ARLANC	LPLARL		
		RESEAU VALLEE DE L'ANCE	LPLVA			
		PISCINE		PPISCINE		413
		ACTION PATRIMOINE		ACTIPAT		33
		SPORT - EVENEMENTIEL		SPORTEV		411
ENSEIGNEMENT MUSICAL	ECOLE DE MUSIQUE	ECOLMUS		311		
	INTERVENANT MUSICAL MILIEUX SCOLAIRES	INTERMS				
	PROJETS SCOLAIRES	PROSCOL				
	PROJETS INTERNES ALF	PROINT				

POLE EJE : ENFANCE / JEUNESSE

Collectivité	Budget	SERVICE (N+1)	Sous-service (N+2)	Code compte	Fonctions associées	N° Service Emetteur TVA
CC ALF	Budget Principal 40100	SUBVENTIONS EJE		SUB EJE		025
		Aide Parentalité		AIDEPAR		63
		Aide Scolarité		AIDESCO		213
		CRECHE	MICRO CRECHE	MICRSCH		64
			CRECHE Arlanc	CRFCARL		
			CRECHE Marat	CRFCMAR		
		RAM	RAM Arlanc	RAMARI		63
			RAM Cunhat	RAMCUN		
			RAM Eglisolles	RAMEGLI		
			RAM Marat	RAMMARA		
		COLLECTIF PARENTALITE		COLLPAI		63
		LAEP		LAEP		63
		ALSH	ALSH Ambert	ALSHAMB		421
			ALSH Arlanc	ALSHARI		
			ALSH Cunhat	ALSHCUN		
ALSH Eglisolles	ALSHIEGL					
ALSH St Germain L'Herm	ALSHSG					
ALSH Marat	ALSHMAR					

POLE SOC : SOCIAL

Collectivité	Budget	SERVICE (N+1)	Sous-service (N+2)	Code compte	Fonctions associées	N° Service Emetteur TVA
CC ALF	Budget Principal 40100	BUS DES MONTAGNES	BM Arlanc	BM ARLANC		815
			BM Ambert	BM AMBERT		
			BM Vallée de l'Ance	BM VALLEE ANCE		
			BM Haut Livradois	BM HAUT LIV		
			BM Cunhat	BM CUNHAT		
			BM LPA	BM LPA		
			BM Ollergues	BM OLLERGUES		
		TRANSPORT A LA DEMANDE		TAD		815
		Portage de repas	PRD Arlanc	PRDARI		61
			PRD Ambert	PRDAMB		
			PRD Vallée de l'Ance	PRDVA		
			PRD Haut Livradois	PRDHL		
			PRD Cunhat	PRDCUN		
PRD LPA	PRDLPA					
Santé		SANTE		530	18-Santé	
Solidarité	ASSOCIATION INSERTION	ASSOC INSERTION		523		
	SUBVENTION SOCIALE	SUB SOC		025		
	GENS DU VOYAGE	GDV		524		
Aire de Coovillage	AIRE COVILLAGE	AIRE COVOIT		815		
Bien vieillir		BIEVIE		61		
ATCHEUM		ATCHEUM		61		
CIAS Ambert	CIAS Ambert 40000	GENERAL	AG		000	
		LOGEMENT URGENCE	LOG URGENCE		524	
		AIDE URGENCE	AIDE URGENCE		523	
		LOG RUE CHATEAU	LOG RUE CHATEAU		7	
		HEBERGEMENT	HEBERG			
Maison de retraite	Budget Annexe CHPAD 46100	DEPENDANCE	DEPEND			
		SOINS	SOINS			

POLE STE : SERVICES TECHNIQUES

Collectivité	Budget	SERVICE (N+1)	Sous-service (N+2)	Code compta	Fonctions associées	N° Service Emetteur TVA
CC ALF	Budget Principal 40100	Batiment		BATIM	820	
		MATERIEL TEPCV		MAT TEPCV	821	
		GENDARMERIE	GENDARMERIE ST AMANT	GEND ST AMANT	71	
			GENDARMERIE ST GERMAIN	GEND ST GERMAIN	71	
			RESIDENCE LES MELEZES	RES MELEZES	71	
			LOG LE BRUGERON	LOG LE BRUGERON	71	
		LOG SOCIAUX	LOG SOC LA CHAPELLE AGNON	LOG SOC LA CHAP	71	06-logements sociaux
			LOG SOC CHAMBON SUR DOLORE	LOG SOC CHAMBON	71	
			LOG ST GERVAIS	LOG ST GERVAIS	71	
			LOG SOC OLLIERGUES	LOG SOC OLLIERG	71	
			LOG SOC GARE ARLANC	LOG SOC GARE AR	71	
			LOG SOC BEURRIERES	LOG SOC BEURRIE	71	
			LOG SOC BROUSSE	LOG SOC BROUSSE	71	
			LOG SOC CEILLOUX	LOG SOC CEILLOU	71	
			LOG SOC LE BRUGERON	LOG SOC LE BRUG	71	
			LOG SOC CHAUMONT LE BOURG	LOG SOC CHAUM	71	
			LOG SOC DOMAIZE	LOG SOC DOM	71	
			LOG SOC DORE L EGLISE	LOG SOC DORE	71	
			LOG SOC MARAT	LOG SOC MARAT	71	
			LOG SOC MARSAC	LOG SOC MARSAC	71	
	LOG SOC MAYRES		LOG SOC MAYRES	71		
	LOG SOC ST PIERRE		LOG SOC ST PIER	71		
	LOG SOC VERTOLAYE	LOG SOC VERTO	71			
	Budget Annexe SPANC 42500	Eau Potable et Assainissement	SPANC	SPANC		budget
	ORDURES MENAGERES	ISDND		ISDND	812	07-ordures menageres
		TRI		TRI	812	
		BIODECHETS		BIODECHETS	812	
OM			OM	812		
Budget Annexe Lotissement Route de Beurrières 42600					73	budget

POLE RMO : RESSOURCES & MOYENS

Collectivité	Budget	SERVICE (N+1)	Sous-service (N+2)	Code compta	Fonctions associées	N° Service Emetteur TVA
CC ALF	Budget Principal 40100	Services aux communes	AIDE COMMUNES	AIDE COMMUNES	96	
			REMPLACEMENT	REMPLOC	96	
			SIG	SIG	96	
			DELEGUE PROTECTION DES DONNEES	DPO	96	

POLE ADG : ADMINISTRATION GENERALE

Collectivité	Budget	SERVICE (N+1)	Sous-service (N+2)	Code compta	Fonctions associées	N° Service Emetteur TVA
CC ALF	Budget Principal 40100	DIRECTION GÉNÉRALE	PROIETS	PROIETS	020	
			SUBVENTION ADG	SUB ADG	025	
			ADMIN	ADMIN	020	
		RH	RH	020		
		COM - ACCUEIL	COMACC	020		
		PARC AUTO	PARCAUT	020		